



Assemblée générale

Soixante-dixième session

77^e séance plénière

Mardi 15 décembre 2015, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Lykketoft..... (Danemark)

En l'absence du Président, M. González Franco (Paraguay), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 heures.

Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information

Point 17 de l'ordre du jour (suite)

Les technologies de l'information et des communications au service du développement

Rapport du Secrétaire général (A/70/63)

Projet de résolution (A/70/L.33)

M^{me} Novelli (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : J'aimerais tout d'abord rendre hommage au Président de l'Assemblée générale et aux Représentants permanents des Émirats arabes unis et de la Lettonie pour le rôle prépondérant qu'ils ont joué en tant que cofacilitateurs de cet examen important. Je les remercie d'avoir déployé tant d'efforts pour que cette réunion de haut niveau soit couronnée de succès. Nous félicitons les négociateurs d'être parvenus à un consensus qui fait fond sur la première réunion du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), tenue il y a 10 ans, et constitue un cadre solide pour les 10 prochaines années, en s'appuyant sur la coopération multipartite. Il est important de noter que, dans le projet de résolution

(A/70/L.33), présenté aujourd'hui, l'Assemblée reconnaît que la coopération multipartite devrait favoriser le développement économique ainsi qu'une société de l'information dans laquelle la dignité humaine est respectée. À cet égard, nous nous félicitons tout particulièrement de la prolongation de 10 ans du mandat du Forum sur la gouvernance d'Internet.

Lors des premières réunions du SMSI, à Genève en 2003 et à Tunis en 2005, la révolution de l'information était à peine en marche. Seulement 12 % de la population mondiale avait accès à Internet. Ces personnes se trouvaient principalement en Amérique du Nord et en Europe et utilisait des ordinateurs personnels. L'utilisation de téléphones intelligents était loin d'être envisageable. Dans le monde en développement, l'accès à Internet, lorsqu'il était possible, était hors de prix. Quel chemin parcouru en 10 ans! Aujourd'hui, les technologies numériques constituent le fondement de la croissance économique et du développement social. Plus de trois milliards de personnes, soit 40 % de la population mondiale, ont accès à Internet, et le nombre d'utilisateurs d'Internet dans les pays en développement a quasiment doublé ces cinq dernières années.

Ces grandes réalisations ont amélioré la vie de millions de personnes. Cette croissance a été notamment encouragée par le cadre de coopération multipartite mis en place lors du premier Sommet mondial, il y a 10 ans. Cette réunion a encouragé l'investissement et l'innovation du bas vers le haut plutôt qu'un contrôle gouvernemental du sommet vers la base. Ce modèle

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

15-42767(F)



Document adapté

Merci de recycler



multipartite a encouragé et facilité le dynamisme et l'innovation de l'industrie de la technologie que nous connaissons aujourd'hui. Il y a au moins trois raisons évidentes à cela. Premièrement, les institutions intergouvernementales n'ont souvent ni la capacité ni l'expertise nécessaires pour prendre rapidement des décisions, ce qui est incompatible avec la vitesse d'Internet. Deuxièmement, les processus multipartites prennent en compte les points de vue essentiels de toutes les parties prenantes déterminantes dans la politique internationale d'Internet, et pas seulement ceux des gouvernements. Troisièmement, un contrôle gouvernemental plus efficace pourrait conduire des régimes répressifs à mener des politiques fondées sur la pratique de la censure ou le contrôle des contenus du Web, ce qui est contraire à l'esprit même d'Internet.

Nous nous félicitons que les textes issus du SMSI soient clairement réaffirmés aujourd'hui, et nous comptons bien contribuer à la réalisation du projet défini par le SMSI, qui consiste à bâtir une société de l'information ouverte à tous, centrée sur la population et axée sur le développement. À cette fin, le Département d'État américain, en coopération avec l'ensemble des parties prenantes, vient de lancer l'initiative, Global Connect, qui vise à connecter 1,5 milliard de personnes supplémentaires d'ici à 2020. Grâce à cette initiative, nous allons travailler avec toutes les parties prenantes qui s'occupent du développement, y compris les gouvernements nationaux, les organismes de développement, les organisations non gouvernementales et le secteur privé, afin de bien faire comprendre que la connexion à Internet est aussi essentielle pour le développement économique que les routes, les ports, l'électricité et d'autres infrastructures traditionnelles.

L'objectif de Global Connect est d'accroître la connectivité mondiale en agissant sur trois fronts. Premièrement, en encourageant les pays à intégrer la connectivité à Internet en tant qu'élément clef de leur stratégie nationale de développement et d'adopter des politiques qui libèrent la croissance numérique; deuxièmement, en encourageant les institutions internationales de développement, telles que les banques de développement multilatéral et les organismes spécialisés, à donner la priorité à l'accès numérique; troisièmement, en faisant la promotion de solutions novatrices issues de l'industrie afin d'étendre la connectivité. Il nous plaît de voir que, depuis le lancement de cette initiative en septembre dernier, des gouvernements, des entreprises et des organisations venus du monde entier ont exprimé leur plein appui

à Global Connect et à ses principes en faveur d'une connectivité internationale. Cet appui international reflète notamment l'idée selon laquelle les technologies numériques ne peuvent être un outil pour réduire la pauvreté et créer de l'emploi qu'à condition que tout le monde y ait accès.

À cette fin, le Département d'État accueillera les principales parties prenantes, ainsi que les ministres des mondes développés et en développement, à l'occasion de la conférence Global Connect, qui se tiendra à Washington, en avril prochain, en marge des réunions annuelles de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international. Avec le soutien de l'ONU, nous allons donner un nouvel élan à la réalisation des principaux objectifs du SMSI et étendre les avantages de la connectivité aux communautés mal desservies dans le monde.

M^{me} Fjaestad (Suède) (*parle en anglais*) : Le message que je retiendrai de cette réunion est qu'Internet demeure une force du bien, du développement, des droits de l'homme et de l'autonomisation des peuples partout dans le monde. La Suède a pris une part active aux débats sur ce sujet. L'objectif principal de notre politique étrangère en faveur des femmes est de garantir la participation des femmes et des filles en tant qu'acteurs du développement durable. La société civile est un partenaire essentiel dans ce processus, comme elle l'a été au cours des négociations qui ont abouti à la présente réunion.

Nous sommes heureux de pouvoir constater les progrès accomplis sur une question qui doit être résolue : garantir un accès équitable des femmes et des filles à la technologie et à l'information. À la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, qui s'est tenue à Beijing en 1995, nous étions convenus d'un programme d'action visant à « accroître la participation et l'accès des femmes aux moyens d'expression et à la prise de décisions », dans les nouveaux médias et les nouvelles technologies. L'heure est venue de concrétiser ces promesses. De toute évidence, assurer l'autonomisation des technologies de l'information et des communications (TIC) exige la maîtrise d'éléments fondamentaux tels que l'accès, les compétences et les données. Je sais que nous faisons un travail extrêmement important dans ce domaine au travers de la coopération internationale pour développement, mais je sais aussi que cet effort est très insuffisant. La participation de la Suède aux statistiques établies par la Conférence des Nations

Unies sur le commerce et le développement lui permet de mieux comprendre la fracture entre les sexes.

Nous voyons des femmes quitter Internet pour des raisons de sécurité et d'intégrité. Dans toutes les sociétés du monde, les mêmes structures de pouvoir patriarcales qui limitent la vie des femmes dans la vie réelle sont également à l'œuvre lorsqu'elles sont connectées. Les femmes sont la cible des discours de haine et de la cyberviolence, et il s'agit là d'une question qui touche autant à la sécurité qu'aux droits de l'homme. Nous devons privilégier l'autonomisation des femmes et mener une analyse approfondie sur cette question.

Nous devons combler le fossé numérique. ONU-Femmes, les États Membres et toutes les autres parties prenantes vont s'employer à renforcer l'utilisation des TIC aux fins de l'autonomisation des femmes, comme le stipule également clairement le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1). Les droits de l'homme sont le fondement même de la société de l'information. C'est pourquoi nous devons rejeter toute tentative visant à opposer les droits de l'homme à la sécurité. Ces deux notions vont de pair. Nous devons mettre en place et promouvoir des politiques respectueuses des droits de l'homme et de l'état de droit. La Suède souhaite que cette question fasse l'objet d'un dialogue mondial inclusif. Le Forum Internet de Stockholm pour le développement mondial auquel participeront l'année prochaine des centaines de délégués du monde entier sera l'occasion de poursuivre nos discussions mondiales sur les questions liées aux technologies, au genre et au développement durable.

M. Metzger (Suisse) : Au nom de la Confédération suisse, je souhaite tout d'abord remercier les cofacilitateurs et leur équipe, car ils ont réalisé un énorme travail ces six derniers mois, comme d'ailleurs les agences de l'ONU et tous les représentants de la société civile, de la communauté académique, du secteur privé et des gouvernements. Ils ont réussi à nous soumettre un texte (A/70/L.33) que nous pouvons pleinement soutenir. Il faut prendre conscience que les efforts et contributions de chacun d'entre nous sont nécessaires pour promouvoir de manière tangible l'émergence d'une société de l'information ouverte à tous. C'est ainsi que nous réussirons à tirer parti du formidable potentiel qu'offrent les technologies de l'information et des communications (TIC).

C'est l'humain qui est au centre de la société de l'information. Tout le monde – hommes, femmes, enfants, adolescents, y compris les personnes

handicapées - devrait pouvoir accéder aux TIC et en faire bon usage. L'égalité des chances, l'absence de barrières et de discriminations ainsi qu'une utilisation judicieuse des TIC sont autant de conditions nécessaires pour atteindre ce but.

La présente réunion de l'Assemblée générale marque la fin de l'examen décennal du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI+10). Il s'agit de décider des futures mesures qui seront prises pour atteindre les objectifs fixés, conformément aux résultats du SMSI. L'examen a montré que nous avons déjà accompli de grands progrès depuis les phases de Genève et de Tunis, en particulier dans le dialogue des parties prenantes. Le rôle que jouent les TIC et la numérisation dans le développement économique, social et culturel est de plus en plus important, et il est amené à se renforcer.

Parallèlement, nous constatons qu'il subsiste de nombreux défis que nous devons nous employer à relever de manière plus ciblée. De nouveaux défis surgissent; ils ne cessent d'évoluer. La communauté internationale devrait continuer d'accorder la plus haute priorité à la réduction des fractures numériques. Engageons-nous à agir ensemble avec plus de constance à l'avenir. Bien entendu, il nous faut continuer de promouvoir l'accès aux TIC, notamment en ce qui concerne l'Internet à haut débit et les nouveaux services à large bande, en termes de coûts d'utilisation, de localisation des contenus, de multilinguisme et d'applications. Nous ne devons toutefois pas perdre de vue la nécessité de renforcer les capacités au niveau de tous les groupes socioéconomiques. Pour que les possibilités offertes par les TIC puissent être pleinement exploitées, il est indispensable d'assurer un accès à l'information exempt de toute censure, en veillant à la liberté d'expression et à la protection du droit à la vie privée. Il s'agit de permettre la libre formation de l'opinion publique, une participation éclairée des citoyennes et des citoyens aux débats démocratiques, ainsi que leur pleine participation à la vie politique.

Les défis que je viens d'évoquer concernent tout particulièrement les femmes et les jeunes filles. Bien souvent, elles ne sont pas en mesure de tirer pleinement parti des TIC, elles se voient ainsi privées de nombreuses perspectives d'évolution dans leur vie professionnelle, sociale, politique et économique. C'est là un sujet de préoccupation majeur. Leur indépendance et l'égalité entre les sexes sont au cœur des droits humains et des valeurs de la Suisse. Elles sont fondamentales pour nos institutions démocratiques. En tant que voies d'accès à

un nouvel espace public et politique, les TIC peuvent contribuer à l'autonomisation des femmes et à la suppression des inégalités de genre à l'échelle mondiale. La nécessité de promouvoir et de préserver l'égalité entre les sexes et l'indépendance des femmes est un défi qui a déjà été identifié dans la vision du SMSI en 2003. Il revêt encore plus d'importance aujourd'hui en ce sens qu'aucun des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1) ne pourra être vraiment atteint si les femmes et les jeunes filles ne sont pas intégrées et si leurs besoins et atouts spécifiques ne sont pas pris en compte. Pour faire évoluer notre société, pour éradiquer la pauvreté et pour assurer un développement durable porteur de croissance économique, le potentiel de la moitié de la population de la planète, c'est-à-dire des femmes et des filles, doit pouvoir pleinement s'épanouir.

Comblent le fossé numérique entre les sexes est l'un des meilleurs moyens de promouvoir un développement durable universel. Pour supprimer l'écart entre les genres au niveau des TIC, il faut s'attaquer à ses différentes dimensions : accessibilité, prix, compétences et utilisation. La Suisse a la conviction qu'offrir un meilleur accès à de nouvelles filières de formation, des professions non traditionnelles et des possibilités de création d'entreprises innovatrices constitue une étape essentielle de la démarche à mener.

Tant pour promouvoir les TIC que pour traiter les défis à venir, notamment en vue de la réalisation des objectifs de développement durable au profit de toutes et de tous, les agences onusiennes continueront de jouer un rôle de premier plan. Si nous voulons réussir à concrétiser notre vision, alors le SMSI+10 et les prochaines étapes devront cependant se dérouler sur un mode inclusif, ouvert à toutes les parties prenantes. La poursuite du Forum sur la gouvernance d'Internet en constituera une clé de voûte. Les valeurs et les principes de la coopération et de l'engagement multipartite qui caractérisent le processus du SMSI depuis ses débuts ainsi que la poursuite de la mise en œuvre de ses conclusions exigera l'engagement de toutes les parties concernées, qu'il s'agisse des organisations internationales, du secteur privé, de la société civile, de la communauté technique et universitaire, des agences de l'ONU ou des gouvernements.

La Suisse s'est également engagée à développer de nouvelles capacités pour permettre à toutes les parties intéressées de mener des discussions et de prendre des décisions sur un pied d'égalité, dans le cadre de leurs

rôles respectifs. C'est pourquoi elle a lancé la « Geneva Internet Platform ». Genève étant l'un des principaux centres d'accueil des grands forums où sont examinées et adoptées les politiques liées au numérique, la Geneva Internet Platform offre un espace ouvert aux débats. Il s'attache particulièrement à soutenir les petits États et les pays en développement. Nous espérons que cette plateforme continuera à être porteuse d'une contribution significative et nous invitons toutes les parties intéressées de tous les horizons à y participer activement et à en faire le meilleur usage. Les débats et processus décisionnels multipartites sur les questions de politique publique devront nous aider à trouver les solutions les mieux adaptées au développement d'une société de l'information conforme à la vision formulée par le SMSI en 2003, à Genève, en 2005, à Tunis, et en 2015, à New York.

M. Deepak (Inde) (*parle en anglais*) : J'aimerais saisir cette occasion pour remercier les cofacilitateurs dont les efforts sans précédent ont permis que l'examen décennal de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI+10) soit couronné de succès. Je tiens également à remercier toutes les parties prenantes grâce auxquelles nous avons pu aboutir au document final (A/70/L.33) du SMSI+10, qui reflète non seulement les aspirations des utilisateurs, mais aussi les exigences de ceux qui auront accès aux technologies de l'information et des communications (TIC) dans l'avenir.

Nous avons beaucoup progressé en ce qui concerne la gouvernance d'Internet depuis 2005. Comme il est indiqué dans le document final, il est impératif que tous les processus mondiaux de gouvernance d'Internet prennent dûment en compte les préoccupations et les priorités des parties prenantes issues de régions en développement. C'est pourquoi nous réitérons notre attachement à une approche multipartite de la gouvernance d'Internet et encourageons la prise en compte de l'ensemble des zones géographiques et des sociétés du monde. Étant donné que le prochain milliard d'utilisateurs d'Internet proviendra en grande partie de pays en développement, tout le monde devrait s'accorder sur le fait que les politiques qui favorisent l'accès à Internet devraient être élaborées avec l'entière participation de toutes les parties prenantes issues du monde en développement. L'examen souligne l'importance de combler les fossés numériques qui subsistent entre les pays et entre les hommes et les femmes – si nous voulons faire que les TIC soient un outil puissant de développement. Nous attendons avec intérêt les contributions des parties

prenantes tant sur le plan du savoir que des ressources financières et technologiques, notamment grâce à la création du fonds de solidarité numérique, destiné à permettre d'atteindre les objectifs du SMSI. Nous sommes également favorables au renouvellement du mandat du Forum sur la gouvernance d'Internet.

Nous pensons qu'il existe un lien étroit entre le processus du SMSI et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1). L'Inde est pleinement résolue à mettre en œuvre le Programme 2030 grâce à un déploiement actif de l'infrastructure des TIC et de leurs services. Cette technologie peut changer le monde et transformer la vie des gens. Elle informe, autonomise et permet de concrétiser le concept de développement pour tous, *sbaka saath, sabka vikas*, prôné par le Premier Ministre indien, M. Narendra Modi.

L'Inde est aujourd'hui un acteur de poids sur le marché mondial de la technologie de l'information, et notre modèle économique intègre la fourniture de services en ligne par le biais d'Internet. Le secteur des start-up en Inde a connu lui aussi des innovations spectaculaires et attiré d'importants investissements, ce qui en a fait le troisième écosystème le plus important au monde pour les start-up. Quatre nouvelles start-up de technologie se créent chaque jour et, du fait de leur vitesse, de leur souplesse et de leurs faibles coûts, elles sont rapidement devenues des modèles de référence en termes de recherche et de développement dans le domaine des TIC.

Pour l'Inde, la décennie qui vient de s'achever depuis la tenue en 2005 du Sommet mondial sur la société de l'information a connu une révolution dans le domaine de la connectivité mobile. Nous avons fait un bond en avant en ce qui concerne le développement de l'accès à la technologie, ce qui a entraîné une augmentation considérable de la demande de services numériques. En 2000, nous comptions moins de 30 millions d'utilisateurs de téléphones pour une population totale de près d'un milliard d'habitants. D'ici la fin 2015, nous aurons franchi le cap d'un milliard de connexions pour une population de 1,25 milliard d'individus. Dans les années à venir, grâce à la diminution des barrières tarifaires, nous escomptons une explosion analogue en termes de connectivité des données et d'utilisation du haut débit. Il a fallu 20 ans à l'Inde pour parvenir aux premiers 100 millions d'utilisateurs d'Internet, mais seulement trois ans pour les 100 millions supplémentaires et 18 mois pour le dernier tiers. Nous

pensons aussi que sur le prochain milliard d'internautes, 400 millions seront en Inde.

Au cours de cette période, nous avons également assisté à un développement considérable de l'infrastructure des TIC. Mais ce qui est encore plus remarquable, c'est l'immense potentiel numérique qui est devant nous, de la gestion de la santé et de l'éducation à l'agriculture, et de la mise en valeur des ressources humaines à l'inclusion financière. En dépit de ces progrès, quelque 900 millions de personnes en Inde n'ont pas encore accès à Internet. Cela entraîne une asymétrie en matière d'information et de savoir et, par voie de conséquence, en matière de débouchés. Il faut donc combler le fossé numérique.

À cette fin, l'Inde a lancé « Digital India », un programme ambitieux dont la mission est de combler le fossé entre ceux qui ont accès à Internet et ceux qui n'y ont pas accès. En tant que plus grande démocratie au monde, nous nous efforçons d'autonomiser nos citoyens en leur offrant une voix et un choix. La participation directe des citoyens à l'élaboration des politiques publiques, par le biais de médias sociaux tels que Mygov, contribue à cet effort. Nous nous sommes engagés à mettre en commun nos connaissances dans l'utilisation des TIC avec d'autres pays en développement Membres des Nations Unies. Ainsi, l'Inde a mis en œuvre l'ambitieux projet « Pan-African e-Network », qui utilise les réseaux satellites et la fibre optique pour connecter 53 États membres de l'Union africaine entre eux et avec l'Inde, en offrant des applications telles que la formation en ligne, la télémédecine et autres. Très récemment, le 12 juillet dernier, nous avons inauguré le premier projet de télémédecine entre l'Inde et l'Asie centrale.

Dans notre chemin vers le numérique, nous rencontrons des difficultés liées à la cybersécurité. Pour la plupart, ces difficultés ne sont pas bien comprises, encore moins maîtrisées. L'approche multipartite reconnaît que divers groupes de parties prenantes jouent des rôles différents au sein de la gouvernance mondiale d'Internet, avec des niveaux de responsabilité variant d'une fonction à une autre. S'agissant de la sécurité et des préoccupations d'ordre politique qui en découlent, nous estimons que les gouvernements, dont la responsabilité principale consiste à fournir des services essentiels et à garantir la sécurité publique, ont un rôle majeur à jouer et doivent être au centre des discussions relatives à Internet. Nous devrions envisager également

l'élaboration d'une convention mondiale afin de traiter les questions de cybersécurité et de cybercriminalité.

Au moment où l'Inde et le monde font face aux changements intervenus dans la gouvernance d'Internet, il faut bien comprendre qu'il ne s'agit pas d'un jeu à somme nulle, mais d'un jeu où tout le monde doit être gagnant. Internet n'est pas une ressource limitée, mais un cadre puissant et porteur qui peut être utilisé pour le bien de tous. C'est pourquoi nous appelons de nos vœux la mise en œuvre des recommandations formulées dans le cadre de l'examen sur une coopération renforcée, telle qu'envisagée dans l'Agenda de Tunis, en prenant en compte le travail accompli jusqu'à ce jour.

En conclusion, les TIC ont amélioré la vie de ceux qui y ont accès. Elles portent en elles la promesse d'apporter ce même progrès à ceux qui, parce qu'ils ne sont pas connectés, restent privés aujourd'hui de ses avantages. À cette fin, nous réaffirmons notre engagement à œuvrer avec toutes les parties prenantes pour faire en sorte que l'ensemble de la communauté internationale et du monde en développement profite des avantages offerts par les TIC.

M. Momen (Bangladesh) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom des 48 pays les moins avancés (PMA). Le Groupe des PMA souscrit à la déclaration prononcée par le Président du Groupe des 77 et la Chine (voir A/70/PV.76).

Nous tenons à féliciter toutes les délégations dont les efforts vont permettre l'adoption par consensus du projet de document final (A/70/L.33). Après de longues et intenses négociations, nous sommes parvenus à un document final acceptable par tous. Il convient de nous rappeler qu'il s'agit là de la victoire du multilatéralisme.

La Déclaration de principes de Genève et le Plan d'action issu du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) ont appelé l'attention sur le fait que pour les pays les moins avancés, des efforts particuliers sont nécessaires pour bâtir des infrastructures de télécommunications. L'Agenda de Tunis pour une société de l'information en 2005 a réitéré la nécessité d'une aide coordonnée pour les PMA dans le domaine de l'infrastructure des technologies de l'information et des communications. Il souligne que les parties prenantes pertinentes, c'est-à-dire les fournisseurs de services, doivent être encouragés à fournir l'accès à Internet à des prix abordables, étant donné les contraintes auxquelles sont confrontés ces pays.

Le Programme d'action d'Istanbul pour les PMA, adopté par les États Membres en 2011, fixe comme objectif stratégique d'accroître de manière significative l'accès aux services de télécommunications et de faire en sorte que tous les habitants des pays les moins développés aient accès à Internet à un coût abordable d'ici à 2020. Cet objectif a été renforcé par le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1) et, en tant qu'objectif 9.c du Programme 2030, il est devenu l'un des objectifs devant être atteint le plus rapidement possible. La crédibilité des objectifs de développement durable et la possibilité de leur réalisation dépendront de notre capacité à respecter la date butoir de 2020.

En ce qui concerne les objectifs et les cibles établis par la communauté internationale et les gouvernements des pays les moins avancés, force est hélas de constater que 5 % seulement des ménages dans les pays les moins développés ont accès à Internet. S'agissant de l'accès à Internet en haut débit, à quelques exceptions près, les PMA ont, pour la plupart, un accès très sommaire, voire insignifiant au haut débit dans les zones rurales. Étant donné l'avancée rapide des nouvelles technologies, il est fort probable que le fossé numérique continuera de s'élargir et que les pays les moins développés seront encore plus distancés.

Les pays les moins avancés ont tout mis en œuvre pour honorer leurs engagements dans le domaine des TIC. Dans leur ensemble, les PMA mettent en œuvre des politiques modernes et pertinentes en matière de TIC et adaptées à leurs réalités nationales, cependant les progrès sont lents. La coopération internationale revêt donc la plus haute importance pour assurer la mise en place de l'infrastructure nécessaire dans les PMA et le transfert vers ces pays d'une technologie appropriée afin que chacun, quelle que soit sa condition sociale, puisse accéder facilement à Internet.

Sur ce point, les pays les moins avancés appellent la communauté internationale, les organisations internationales, le secteur privé et les autres parties prenantes à accorder l'attention et l'aide nécessaires aux efforts déployés par les PMA pour bâtir et renforcer l'infrastructure des TIC dans leurs pays. Les préoccupations et les contraintes des pays les moins avancés ne sont pas encore dûment reflétées dans les différents documents du SMSI. Les engagements spécifiques pris par les partenaires n'ont toujours pas été honorés. Dans le Plan d'action de Genève, un appel spécifique avait été lancé à nouveau aux

pays développés afin qu'ils honorent l'engagement de consacrer 0,15 à 0,20 % de leur revenu national brut à l'aide publique au développement destinée aux PMA. Sans le soutien des partenaires du développement, les pays les moins avancés ne pourront pas se lancer avec succès sur l'autoroute des technologies de l'information et des communications.

De grandes possibilités s'offrent à nous de bâtir des sociétés fondées sur les TIC dans les pays les moins avancés grâce aux ressources d'une population jeune et avide de connaissances. Une politique appropriée, appuyée par une assistance technique, peut permettre d'exploiter le potentiel de ces jeunes entrepreneurs et de cette force de travail. Les travailleurs indépendants qui contribuent sur Internet au secteur des applications créatives peuvent stimuler les efforts de développement des PMA. Nous apprécions beaucoup le soutien apporté dans ce domaine par la communauté internationale et l'exhortons à accroître son assistance.

Dans ce contexte, j'aimerais aborder rapidement ce sujet à titre national. De l'avis du Bangladesh, l'accès à l'information de chacun, quelle que soit sa condition sociale, est une exigence fondamentale du développement national. Le Bangladesh accorde la plus haute importance aux TIC en tant qu'élément clé de son plan de développement. À l'heure actuelle, toutes les régions du Bangladesh, y compris au niveau le plus local, sont connectées à Internet. La gouvernance en ligne a été lancée à tous les niveaux, et les gens n'ont pas besoin de se rendre dans les administrations pour remplir différents formulaires officiels, présenter une candidature, acheter ou vendre des biens, etc. Quelque 600 applications mobiles ont déjà été créées au Bangladesh dans ce domaine. Nous nous employons actuellement à étendre notre réseau de fibre optique afin d'atteindre toutes les régions du Bangladesh, tout en créant des centres de visioconférence au niveau local, des systèmes d'apprentissage en ligne, des bornes d'accès au Wi-Fi et l'hébergement sur le « nuage ».

La priorité donnée aux systèmes d'information a directement profité à l'économie. Aujourd'hui, l'exportation des services des TIC rapporte au Bangladesh près de 300 millions de dollars, et plus de 200 000 personnes, dont des travailleurs indépendants, sont employés dans ce secteur. On s'attend à ce que la délocalisation des services des TIC rapporte à elle seule environ un milliard de dollars au Bangladesh dans les cinq prochaines années. Ce progrès dans le secteur des TIC est conforme à la Vision 2021 d'un Bangladesh

numérique, telle que l'a proposée la Première Ministre Cheika Hasina. Cela permettra au pays de sortir de la catégorie PMA dans les six prochaines années. Nous travaillons en étroite coopération avec tous nos partenaires, y compris d'autres pays moins avancés, en partageant nos meilleures pratiques et en procédant à des transferts de technologie selon des modalités arrêtées d'un commun accord et bénéfiques pour tous.

La communauté internationale, notamment les partenaires du développement et les autres parties prenantes, doivent honorer leur engagement d'aider les PMA à mettre en place une infrastructure physique durable pour les TIC pour assurer le développement durable. Le Sommet mondial pour la société de l'information constitue le cadre idéal pour honorer cet engagement de façon tangible. Les technologies de l'information et des communications joueront un rôle de catalyseur dans la mise en œuvre du Programme 2030 et, avec le soutien approprié des États Membres et des autres parties prenantes, y compris du secteur privé, les pays les moins avancés sont certains d'être en mesure d'atteindre leur objectif, à savoir quitter leur statut de PMA.

M^{me} Kalamwina (Zambie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prononcer cette déclaration au nom des 32 États membres du Groupe des pays en développement sans littoral.

En premier lieu, je tiens à témoigner ma reconnaissance au Secrétaire général pour son rapport de synthèse (A/70/63) sur les progrès accomplis et les obstacles rencontrés dans la mise en œuvre des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI). Le rapport du Secrétaire général souligne les évolutions positives dans l'utilisation des technologies de l'information et des communications (TIC) dans les pays développés et en développement, tout en reconnaissant la nécessité d'en accroître l'utilisation. Une fois que l'on en aura pleinement tiré parti, les TIC seront déterminantes pour le développement national, régional et international. Nous sommes certains qu'elles nous seront très utiles pour relever les défis qui se posent aux pays en développement sans littoral sur les plans national, régional et environnemental.

L'utilisation courante des TIC pour réduire le nombre de documents lors des contrôles douaniers et du passage des frontières, le recours au paiement électronique et au suivi en ligne des cargaisons en transit peuvent accélérer sensiblement le flux international des biens et services par-delà les frontières nationales,

abaisser les coûts de transaction supportés par les pays en développement sans littoral et promouvoir le commerce international. L'utilisation accrue des TIC par le biais du système du guichet unique renforcé et du Système douanier automatisé a permis d'améliorer sensiblement les contrôles et les procédures de douane.

Les TIC peuvent également jouer un rôle majeur dans le développement plus général des pays en développement sans littoral, et permettre notamment d'améliorer la compétitivité et la productivité par une production plus efficace de biens et de services, la préparation aux catastrophes, la mise en place de systèmes d'alerte rapide, les opérations de sauvetage, la prévention, les interventions de secours, les améliorations apportées à la fourniture des soins de santé, l'éducation et autres services sociaux, la création d'emploi et le renforcement du micro-entrepreneuriat.

Même si les TIC apparaissent comme la solution miracle pour résoudre les problèmes des pays en développement sans littoral, ces derniers ne pourront pas profiter des avantages potentiels que je viens de mentionner au niveau actuel de l'implantation des TIC. Il existe une fracture numérique très profonde entre les pays en développement sans littoral et les autres groupes de pays. Ainsi, même si le pourcentage moyen des pays en développement sans littoral utilisant Internet est passé de 2,2 % en 2006 à 20,6 % en 2013, ces chiffres sont bien inférieurs à la moyenne du monde en développement, qui se situe à 32,4 %, en 2014, et à la moyenne mondiale qui s'élève à 40,6 %. Le principal obstacle à la pleine utilisation des TIC dans les pays en développement sans littoral réside dans le coût élevé de ces technologies.

Le coût du haut débit, par rapport au revenu national brut, est beaucoup plus élevé dans les pays en développement sans littoral que dans les pays côtiers situés près des câbles de communications sous-marins. C'est la raison pour laquelle le développement de l'infrastructure des TIC dans les pays en développement sans littoral figure parmi les priorités du Programme d'action de Vienne. Le Programme d'action de Vienne a précisé les objectifs spécifiques que doivent atteindre les pays en développement sans littoral, les pays en développement de transit et les partenaires du développement en ce qui concerne le développement de l'infrastructure des TIC.

Le Programme d'action de Vienne prie en outre les pays en développement sans littoral et les pays en développement de transit d'œuvrer ensemble pour

moderniser les infrastructures de transit et de transport, les infrastructures douanières et d'autres infrastructures frontalières en utilisant pleinement le potentiel des TIC. Nous appelons les partenaires du développement à aider les pays en développement sans littoral à promouvoir une politique nationale axée sur le haut débit et à développer l'infrastructure connexe, afin de renforcer les capacités des pays en développement sans littoral et leur permettre d'utiliser une technologie de communication moderne et abordable. Les partenaires de développement doivent continuer d'appuyer les efforts que font les pays en développement sans littoral et les pays en développement de transit pour faciliter l'accès aux technologies de l'information et des communications et le transfert des compétences, des connaissances et de la technologie selon des modalités arrêtées d'un commun accord, aux fins du développement, de la maintenance et de la pérennité de l'infrastructure.

En tant que groupe, nous sommes conscients des avantages considérables apportés par les TIC dans le domaine de la prévention des catastrophes, de la mise en place de systèmes d'alerte rapide, des interventions humanitaires, du développement agricole et de la prestation de services éducatifs et sanitaires. Des efforts concertés s'imposent par conséquent pour renforcer les capacités des pays en développement sans littoral et réduire ainsi les défis qui se posent à eux sur le plan du développement.

Le Groupe des pays en développement sans littoral est conscient de l'importance accordée aux TIC par le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1). Comme le souligne l'Objectif 17, le Programme 2030 met l'accent sur le renforcement de l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et de la coopération Nord-Sud, Sud-Sud et de la coopération triangulaire régionale et internationale dans ces domaines et sur l'amélioration du partage des savoirs selon des modalités arrêtées d'un commun accord, notamment en coordonnant mieux les mécanismes existants, en particulier au niveau des organismes des Nations Unies, et dans le cadre d'un mécanisme mondial de facilitation des technologies.

Le Programme encourage également la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement en faveur des pays en développement, à des conditions favorables, y compris privilégiées et préférentielles, arrêtées d'un commun accord. Il appuie également pleinement la banque

de technologies et le mécanisme de renforcement des capacités scientifiques et technologiques et des capacités d'innovation des pays les moins avancés afin qu'ils soient pleinement opérationnels d'ici à 2017 et encourage l'utilisation des technologies clés, en particulier l'informatique et les communications. À cet égard, les pays en développement sans littoral prennent note de l'importance accordée aux TIC par le Programme d'action d'Addis-Abeba et de l'accord intervenu au sein de la communauté internationale s'agissant d'œuvrer à la promotion du développement et de l'utilisation de l'infrastructure des TIC et au renforcement des capacités, en particulier dans les pays en développement.

Nous appelons la communauté internationale à mettre en œuvre les engagements écrits. Nous appelons nos partenaires de développement, nos partenaires Sud-Sud, les banques de développement et le secteur privé à appuyer les investissements dans le secteur des TIC et à nous aider à réduire la fracture numérique.

M. Shcherbakov (Équateur) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC).

En premier lieu, je tiens à adresser mes profonds remerciements aux facilitateurs, les Émirats arabes unis et la Lettonie, pour les efforts et l'énergie inlassables qu'ils ont consacrés à la négociation d'un projet de document final (A/70/L.33).

Pour la CELAC, les technologies de l'information et des communications (TIC) sont des instruments utiles pour la promotion du développement humain, l'inclusion sociale et la croissance économique, ainsi que pour la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, en particulier pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1) et du Programme d'action d'Addis-Abeba. Pour cette raison, notre région s'est engagée à continuer de renforcer la coopération régionale dans le domaine du numérique par le biais de projets régionaux et la promotion d'activités axées sur l'innovation, la formation des ressources humaines, la diffusion et le transfert des nouvelles technologies et des bonnes pratiques de gestion, ainsi que la promotion de l'utilisation des TIC afin d'apporter des solutions dans chacun des domaines de la vie, notamment pour ce qui est de l'accès à la justice, à la santé, à l'éducation et à l'agriculture, et de créer des institutions efficaces, responsables et inclusives à tous les niveaux.

Cependant, nous sommes profondément convaincus de la nécessité de renforcer le suivi des sommets de Tunis et de Genève et de travailler avec détermination afin de concrétiser le projet défini par le Sommet mondial sur la société de l'information, consistant à bâtir une société centrée sur la population et axée sur le développement et d'atteindre les objectifs arrêtés d'un commun accord. La création, le développement et la diffusion de nouvelles innovations, technologies et du savoir-faire associé, notamment le transfert de technologies à des conditions privilégiées et préférentielles, sont de puissants moteurs de la croissance économique et du développement durable. Nous notons néanmoins avec préoccupation la fracture numérique persistante et les capacités inégales en matière d'innovation, de connectivité et d'accès aux technologies, en particulier à la technologie de l'information et des communications dans les pays et d'un pays à l'autre. Nous soulignons également la nécessité de répondre aux nombreuses difficultés en matière de développement auxquelles sont confrontés les pays à revenu intermédiaire.

Pour la CELAC, Internet doit être un bien public mondial ouvert reposant à la fois sur un processus multilatéral et une multiplicité de parties prenantes. Il doit être transparent, démocratique et jouir de la pleine participation des gouvernements, du secteur privé, de la société civile, des organisations internationales et de toutes les autres parties prenantes pertinentes. Nous devons rechercher ensemble le moyen d'en faciliter l'accès pour tous, en particulier pour tous les pays en développement, afin d'atteindre le but fixé dans les objectifs de développement durable, à savoir l'avènement d'une société démocratique, la réalisation du développement durable et la prise en compte du multilinguisme.

C'est pourquoi la CELAC défend, protège et garantit la neutralité du réseau en tant que principe de la gouvernance d'Internet afin que les données sur Internet puissent circuler sans distinction ou priorité selon leurs contenus, leur origine, leur destination, leurs services terminaux ou leurs applications. En outre, nous devons consolider les progrès en favorisant une plus grande participation des gouvernements, du secteur privé et de la société civile aux débats sur la gouvernance d'Internet aux niveaux régional et national, afin d'aboutir à une gouvernance d'Internet qui soit multilatérale, démocratique et inclusive et qui implique les multiples parties prenantes, et au sein de

laquelle soient représentés les intérêts de tous les États, indépendamment de leur niveau de développement.

La CELAC condamne à nouveau vigoureusement l'espionnage et les actes de surveillance inconsiderés et massifs entre les pays de la part d'acteurs étatiques et non étatiques, et souligne la nécessité d'un strict respect des règles et principes du droit international, en particulier de la souveraineté des États et des droits de l'homme, y compris le droit à la vie privée, qui ne saurait être l'objet de discrimination sur la base de la nationalité.

Nous devons promouvoir des mesures et des stratégies visant à renforcer la cybersécurité, prévenir la cybercriminalité et, surtout, créer des mécanismes propres à renforcer la confiance et la sécurité dans l'utilisation des TIC. Leur utilisation dans la lutte contre la criminalité organisée et le terrorisme doit toujours s'effectuer dans le strict respect du droit international, notamment des droits de l'homme, du droit international humanitaire et du droit international des réfugiés. Seules les mesures adoptées conformément à la Charte des Nations Unies et à d'autres normes internationales pertinentes peuvent être couronnées de succès et bénéficier du soutien le plus large de la communauté internationale. Les mesures qui vont à l'encontre de ces cadres juridiques internationaux sont injustifiables, illégales et inacceptables.

Nous notons également l'importance accordée aux droits de l'homme dans la société de l'information et réaffirmons notre attachement, tel qu'il est énoncé dans la Déclaration de principes de Genève et l'Agenda de Tunis pour une société de l'information, à l'universalité, l'indivisibilité, l'interdépendance et l'interaction des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et notamment au droit au développement tel qu'il est consacré dans la Déclaration de Vienne. Nous réaffirmons aussi que la démocratie, le développement durable, le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales et la bonne gouvernance à tous les niveaux sont indépendants et se renforcent mutuellement. Nous sommes également déterminés à renforcer le respect de la primauté du droit dans les affaires nationales et internationales.

Les États membres de la CELAC sont gravement préoccupés par la vulnérabilité des enfants face à des situations telles que la traite, la contrebande, la vente à des fins d'exploitation sexuelle, les manœuvres de séduction, la maltraitance, la vente d'organes, le tourisme sexuel, la pornographie infantile et l'utilisation

des enfants dans la pornographie et la cybercriminalité, ainsi que par le harcèlement et la maltraitance dont sont victimes les femmes et les filles en ligne. Il est important de remédier à cette situation de façon efficace et coordonnée.

Nous exprimons notre souhait commun de bâtir une société de l'information qui permette à chacun de créer, d'utiliser et de partager l'information et le savoir, et qui donne la possibilité aux individus, aux communautés, aux peuples et aux États Membres d'exploiter tout leur potentiel aux fins du développement durable et d'une meilleure qualité de vie, fondée sur les buts et principes énoncés dans la Charte et le plein respect de la Déclaration universelle des droits de l'homme dans sa totalité.

Enfin, nous insistons sur le fait que la coopération internationale est la seule manière efficace d'appuyer les effets positifs des TIC, de prévenir leurs éventuels effets négatifs, de promouvoir leur utilisation pacifique et légitime et de veiller à ce que les progrès scientifiques et technologiques visent la préservation de la paix et la promotion du bien-être et du développement de nos sociétés.

M^{me} Haynes (Trinité-et-Tobago) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des 14 États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) à l'occasion de cette réunion de haut niveau sur l'examen de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI). La CARICOM souscrit aux déclarations prononcées par le représentant de l'Afrique du Sud, au nom du Groupe des 77 et de la Chine (voir A/70/PV.76), et par le représentant de l'Équateur, au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes. La CARICOM souscrit également à la déclaration que va prononcer le représentant des Maldives, au nom de l'Alliance des petits États insulaires.

La CARICOM s'associe aux orateurs précédents pour se féliciter de cette réunion de haut niveau. Elle tient à adresser ses remerciements aux Représentants permanents de la Lettonie et des Émirats arabes unis en tant que cofacilitateurs des négociations sur le projet de document final A/70/L.33 et dont l'excellent travail a permis d'aboutir à un consensus après de longues et pénibles heures de négociation.

Pour la CARICOM, le Sommet mondial sur la société de l'information, ses documents finaux et les procédures de suivi sont essentiels pour favoriser la

coopération aux niveaux régional et mondial et créer un environnement régional et international propice à la promotion et au développement des technologies de l'information et des communications (TIC) dans les pays en développement.

La CARICOM souligne que les TIC et Internet constituent des outils essentiels pour faciliter la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1), ainsi que des éléments clefs pour tirer parti de l'inventivité, de la collaboration et des partenariats nécessaires à sa réalisation. À cet égard, la CARICOM note que les objectifs de développement durable établissent déjà les bases d'une relation étroite entre le développement des TIC et la mise en œuvre des objectifs en matière d'éducation, de parité, d'autonomisation des femmes et des filles et d'innovation. La CARICOM se réjouit par conséquent de pouvoir mettre à profit les enseignements tirés de l'utilisation des TIC dans la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement pour la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et engage vivement toutes les parties prenantes à prendre conscience du rôle capital des TIC dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment dans le domaine clef des données et des statistiques.

La CARICOM souligne que l'expérience régionale des difficultés liées à une utilisation et une diffusion plus larges des technologies de l'information et des communications et à leur déploiement en faveur du développement démontre la nécessité d'une approche multipartite de ces questions. Il est essentiel d'adopter une telle approche à tous les niveaux afin de veiller à ce que les décisions politiques reflètent les besoins et les réalités d'un secteur en rapide évolution.

La CARICOM a mis sur pied un programme de développement des TIC, parallèlement à une stratégie de développement numérique au niveau régional. Nous nous dotons actuellement d'outils de développement supplémentaires conçus pour que les TIC soient bénéfiques au développement. Malgré ces efforts, la mobilisation de ressources pour l'investissement dans les nouvelles technologies, en particulier dans le domaine de l'infrastructure liée à la connectivité en haut débit, reste un défi. À ce propos, la CARICOM tient à souligner que le document final reconnaît le rôle essentiel que peuvent jouer l'aide publique au développement et d'autres formes de financement à des taux préférentiels pour contribuer au développement

des TIC. Elle appelle la communauté internationale à accroître son soutien à la CARICOM dans le secteur des TIC par l'octroi de ressources supplémentaires, le renforcement des partenariats, l'augmentation du transfert de technologies et le renforcement des capacités adaptées aux besoins particuliers de nos petites sociétés. Le rôle joué par le système des Nations Unies pour le développement et ses organismes, programmes et fonds pour intégrer la question des TIC dans les programmes de développement sera également indispensable au succès de ces efforts.

Étant donné que l'utilisation croissante de la technologie s'accompagne de menaces réelles et potentielles, il est nécessaire de se doter des capacités suffisantes pour atténuer l'incidence de la cybercriminalité, tout en renforçant la confiance dans l'utilisation d'Internet. En outre, compte tenu du fait qu'il n'existe pas de frontières géographiques traditionnelles dans le cyberspace, la cybersécurité et la cybercriminalité doivent être abordées conjointement, aux niveaux national, régional et international. La CARICOM se félicite par conséquent que la question de la cybersécurité soit prise en compte dans le document final et insiste sur le fait que cette approche de la cybersécurité doit respecter les droits de l'homme et les libertés fondamentales.

En tant que région composée de petits États insulaires en développement de faible altitude, vulnérables aux effets des changements climatiques et des catastrophes naturelles, la CARICOM souligne que l'environnement est un autre secteur clef pour le développement et la diffusion à venir des TIC. La CARICOM se félicite que le document final reconnaisse le rôle de catalyseur joué par les TIC dans l'exploitation de l'énergie renouvelable, l'efficacité énergétique et la création de villes intelligentes et résistantes. À la lumière de l'accord sur les changements climatiques récemment adopté à Paris, qui devrait engager le monde sur la voie d'un avenir à faible teneur en carbone et résistant aux changements climatiques, la CARICOM attend avec intérêt l'utilisation des TIC dans la protection de l'environnement étant donné la nécessité de veiller à ce que les mesures prises par le SMSI soient pleinement conformes au Programme de développement durable à l'horizon 2030.

La CARICOM insiste sur la nécessité d'examen périodiques pour évaluer les progrès accomplis, notamment au niveau régional, dans la mise en œuvre des grandes orientations du SMSI. La CARICOM

regrette qu'un accord n'ait pas été possible sur la tenue d'une réunion d'examen en 2020. Selon nous, un examen en 2020 nous aurait permis d'évaluer nos progrès dans la mise en œuvre des textes issus du SMSI, compte tenu des avancées technologiques et de l'évolution rapide des TIC. Néanmoins, nous renouvelons notre engagement vis-à-vis de l'examen prévu en 2025, dont nous espérons que les résultats seront pris en compte dans les processus d'examen du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

La CARICOM estime qu'aucun effort ne doit être épargné pour que la mise en œuvre et l'examen des résultats du SMSI soient centrés sur la population. La CARICOM souligne par conséquent les liens existants entre les TIC et les droits de l'homme, et affirme en particulier le principe selon lequel les personnes en ligne doivent jouir des mêmes droits que les personnes hors ligne. La CARICOM appelle également à l'engagement continu de chacun au niveau mondial envers une coopération multipartite et multilatérale aux fins de la mise en œuvre des grandes orientations du SMSI et de l'avènement d'une société de l'information pour tous.

M. Sareer (Maldives) (*parle en anglais*) : C'est un grand plaisir pour moi de prendre la parole ici, aujourd'hui. Je tiens à exprimer ma profonde reconnaissance aux facilitateurs et à leur équipe très compétente pour l'excellent travail qu'ils ont accompli.

Il y a 10 ans, nous étions réunis dans cette même salle pour débattre de l'incidence des technologies de l'information et des communications (TIC) et de leur rôle dans le développement des sociétés. Nous ignorions alors que l'humanité était en train d'opérer une transition vers une ère radicalement différente, celle de l'information.

L'ONU a connu cette année de grandes avancées. Au cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, au Programme d'action d'Addis-Abeba, à l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1), et il y a trois jours à peine, à l'Accord de Paris sur la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques vient s'ajouter l'issue positive de l'examen décennal du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), qui constitue une nouvelle étape importante. Ces processus et résultats ont en commun la reconnaissance du potentiel immense des TIC en faveur du développement durable pour tous. Les objectifs ambitieux que nous nous sommes fixés dans le cadre du développement durable seront en résonance directe

avec ceux des TIC, la mise en œuvre des uns entraînant le succès des autres.

Les Maldives, qui assurent la présidence de l'Alliance des petits États insulaires, sont heureuses de s'exprimer aujourd'hui, au nom des 44 petits États insulaires en développement (PEID) qui sont nos membres et observateurs. Nous souscrivons à la déclaration prononcée par le Ministre sud-africain des télécommunications et des services postaux, au nom du Groupe des 77 et de la Chine (voir A/70/PV.76).

Le monde tel que nous le connaissons a connu des changements spectaculaires depuis que nous nous sommes réunis à Genève et Tunis pour débattre de l'importance croissante des TIC. À l'instar de tous les autres pays, grands ou petits, vulnérables ou économiquement solides, les PEID ont vécu cet élan révolutionnaire suscité par les sociétés de l'information. Nous avons également pris conscience des possibilités offertes par les TIC. Pour les PEID, les services offerts par les TIC sont essentiels au développement économique et social et augmentent sensiblement l'efficacité opérationnelle des prestations de services. C'est la raison pour laquelle les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa), qui établissent des priorités en matière de développement durable, ont clairement souligné la nécessité, pour maintenir des niveaux de croissance économique élevés, d'améliorer l'accès aux réseaux d'infrastructure des technologies de l'information et des communications et leur utilisation. C'est pourquoi les Orientations de Samoa ont considéré comme étant des moyens de mise en œuvre importants l'investissement dans les TIC et le renforcement des capacités connexes. Aussi, depuis des années, nos stratégies nationales de développement prennent-elles en compte cet élément, qu'il s'agisse de l'investissement dans la technologie pour promouvoir la santé, l'éducation, la réduction des risques de catastrophe, le développement centré sur la population ou dans la lutte contre les changements climatiques.

Les petits États insulaires en développement sont confrontés à des défis particuliers, qui font d'eux un cas unique dans le contexte du développement durable. Notre isolement géographique, notre dispersion sur une vaste étendue de territoire et notre vulnérabilité face aux risques environnementaux et aux catastrophes naturelles mettent en relief l'immense potentiel que peuvent offrir les TIC pour appuyer les efforts en faveur du développement. En même temps, notre petite

taille, notre éloignement des marchés, l'incapacité qui en résulte de réaliser des économies d'échelle et nos capacités techniques et humaines limitées représentent des freins non négligeables pour le développement et l'utilisation des TIC. Mais tels sont les défis que nous devons relever si nous voulons que les petits États insulaires puissent profiter des avantages potentiels de la société de l'information.

Comblent la fracture numérique constitue l'un des principes fondateurs du SMSI. Le manque d'accès à des technologies fiables et abordables reste le principal obstacle au déploiement des TIC dans les PEID. Nous devons renforcer nos capacités afin de favoriser l'accès aux TIC. Ce manque d'accès se conjugue à la non-interprétabilité des données reçues. Le fossé numérique continue de s'élargir, car l'accès à l'information n'entraîne pas nécessairement un accroissement des connaissances. Le fossé numérique ne peut être comblé que lorsque les contenus et la technologie répondent à des besoins et des priorités au niveau local tout en augmentant la possibilité pour l'abonné de tirer profit de l'utilisation des données.

Nous notons avec satisfaction que le projet de document final prend en compte le rôle joué par les TIC dans l'aide humanitaire en cas de catastrophe. Comme nous l'avons constaté à maintes reprises, les systèmes d'information et de communications peuvent réduire sensiblement les incidences économiques et sociales des catastrophes naturelles. Nous avons également observé qu'un nombre croissant de pays utilisent le potentiel des TIC pour gérer les risques de catastrophe au niveau national, et ce grâce aux progrès réalisés dans les domaines de la télédétection, des systèmes d'information géographique, des systèmes de surveillance sismique, des réseaux de surveillance renforcée des tsunamis, voire dans l'utilisation des TIC pour la rationalisation des capacités d'alerte d'urgence.

Pour les petits États insulaires en développement, qui figurent parmi les pays les plus vulnérables aux risques naturels, aux catastrophes et aux changements climatiques, il est impératif qu'il y ait un partage adéquat des connaissances et un transfert de technologies, ce qui permettrait aux petits États insulaires en développement comme les nôtres de bénéficier eux aussi de ces progrès technologiques. Par conséquent, tout en saluant l'appel lancé en faveur d'investissements accrus dans ce domaine, nous voudrions saisir cette occasion pour appeler également à une plus grande coopération entre pays développés et pays en développement en vue d'un

renforcement adéquat des capacités et du transfert de technologies pour accroître la résilience de nos sociétés.

Il est impératif que la gestion et le développement des TIC, y compris Internet et les services à haut débit, soient menés dans un cadre multipartite, multilatéral, ouvert, transparent et surtout axé sur le développement et dépolitisé. À cet égard, il convient de reconnaître l'importance d'accroître la participation à la prise de décisions et à la formulation des stratégies liées à ces processus afin que tous, petits ou grands, puissent faire entendre leur voix.

Alors que nous clôturons une grande année pour le multilatéralisme, le moment est venu de passer à la tâche la plus importante : la mise en œuvre. Nous avons entre nos mains la possibilité de transformer véritablement notre monde. Ne gâchons pas cette occasion. Faisons en sorte que les générations futures nous définissent par notre action, et non par notre inaction.

M^{me} Soto Ruiz (Mexique) (*parle en espagnol*) : Le Mexique remercie le Président de l'Assemblée générale, M. Mogens Lykkesoft, d'avoir organisé cette réunion de haut niveau.

C'est un grand honneur pour ma délégation que de participer à cette réunion qui conclut le processus d'examen de l'Assemblée générale, 10 ans après la fin du Sommet mondial sur la société de l'information. Je tiens à rendre un hommage appuyé aux Représentants permanents des Émirats arabes unis et de la Lettonie, pour leur brillante direction du processus qui a conduit au projet de résolution (A/70/L.33) que nous adopterons sûrement demain.

Le monde a beaucoup changé depuis la Déclaration du Millénaire en 2000 et les accords adoptés durant les sessions du Sommet mondial sur la société de l'information, en 2003 et 2005. Depuis lors, les technologies de l'information et des communications (TIC) ont joué un rôle toujours plus important dans le développement des pays. Le Mexique a adhéré à cette vision et aujourd'hui, les TIC sont des outils fondamentaux pour parvenir au progrès socioéconomique. Pour cette raison, en 2013, le Mexique a entrepris un ambitieux programme de réformes, notamment une réforme des télécommunications, qui favorise la concurrence et le développement des infrastructures dans ce secteur, qui établit une politique universelle d'ouverture numérique en tant qu'obligation de l'État et qui reconnaît l'accès à Internet comme un droit de tous les citoyens. C'est cette réforme et la stratégie numérique nationale qui

guident nos efforts pour ancrer solidement le Mexique dans la société de l'information, combler le fossé numérique, lutter contre la pauvreté et promouvoir un développement durable et sans laissés pour compte.

Pour renforcer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1), les gouvernements doivent être plus ouverts, inclusifs, transparents et innovants. Nous devons nous transformer pour répondre aux exigences d'une société plus éclairée, participative, autonome et qui prend en charge son propre développement. Il est également essentiel de mettre en place des mécanismes qui nous permettent de continuer à surveiller la mise en œuvre et évaluer les effets des politiques publiques sur la base de données factuelles. Pour faire progresser les principes sur lesquels se fonde la révolution des données au service du développement durable, le Mexique est à la tête des efforts de la communauté internationale visant à améliorer l'accès à des données publiques normalisées, comparables et interopérables, par l'entremise de la Charte internationale sur les données ouvertes. À l'heure actuelle, cette charte a été adoptée par 18 Gouvernements et bénéficie de l'appui de plus de 15 organisations de la société civile, du secteur privé et multilatérales. Elle vise à accroître l'accessibilité, la comparabilité, l'utilité et l'impact des données ouvertes dans le monde.

La coopération régionale est un élément clef pour atteindre les objectifs de développement durable, car elle permet d'échanger les meilleures pratiques et d'apprendre les uns des autres. Le Mexique a le privilège de présider le mécanisme de suivi de la Stratégie numérique de l'Amérique latine et des Caraïbes. Il s'agit d'un exemple pour le monde de la façon dont nous pouvons joindre et consolider nos efforts au sein de notre région pour relever ensemble les défis liés à l'intégration de nos sociétés à l'ère de l'information et du savoir. Le Mexique estime qu'Internet est une plate-forme sans équivalent au service de l'innovation, une plate-forme sans limites qui favorise le développement, l'éducation, la santé, la protection de l'environnement et la participation du public. Les Mexicains aspirent à relever ces défis en se servant d'Internet comme d'un outil transversal et efficace qui imprime un élan résolu au développement du pays et des populations.

Au Mexique, nous sommes convaincus qu'Internet peut promouvoir l'égalité des sexes, la diversité culturelle et linguistique, tout en s'adaptant aux besoins liés au contenu local. Internet peut contribuer

à relever les défis auxquels des groupes vulnérables et des minorités spécifiques sont confrontés. C'est pourquoi, le Mexique reconnaît l'importance du Forum sur la gouvernance d'Internet et se félicite que celui-ci mette l'accent sur les principes qui ont présidé à la création d'Internet : un réseau mondial, libre, neutre, ouvert, résilient et décentralisé, fondé sur un modèle de gouvernance multipartite; des principes qui ont été approuvés lors des sessions de Genève et de Tunis du Sommet mondial sur la société de l'information et réaffirmés dans le cadre de ce processus. Le Mexique renouvelle son offre d'accueillir le débat sur l'avenir de la gouvernance d'Internet à la onzième réunion du Forum sur la gouvernance d'Internet en 2016.

Le Mexique réaffirme son engagement à édifier un gouvernement de l'avenir, dès aujourd'hui. Nous célébrons une décennie de progrès technologiques au profit de l'humanité, qui a la possibilité de réaliser un programme de développement durable grâce à des technologies aux effets exponentiels permettant de démocratiser l'accès à de meilleures conditions de développement et de créer des sociétés plus égalitaires. Aujourd'hui, les gouvernements n'ont pas seulement la possibilité mais l'obligation de créer de meilleures conditions de vie pour nos nations et d'exploiter pleinement le potentiel de transformation des technologies au profit de chaque être humain. Ma délégation espère accueillir les participants au prochain Forum sur la gouvernance d'Internet.

M. Sayan (Turquie) (*parle en anglais*) : C'est un grand plaisir pour moi que d'être ici pour participer à l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information. Il s'agit d'une réunion très importante, pour évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes issus du Sommet durant la décennie écoulée, ainsi que les défis qui subsistent et la marche à suivre. Le processus du Sommet est un excellent lieu d'échange pour les gouvernements, le système des Nations Unies, la société civile et le secteur privé. Au cours de la dernière décennie, nous avons pu voir ce que le processus du Sommet a apporté à la réalisation des cibles de développement relatives aux technologies de l'information et des communications (TIC) dans tous les pays.

Dans le monde d'aujourd'hui, les technologies de l'information et des communications jouent un rôle important pour une croissance et un développement durables. Les TIC ont changé la façon dont nous

faisons des affaires, utilisons les services publics, communiquons les uns avec les autres et même profitons de notre vie quotidienne. Nos téléphones connectés à Internet sont juste à côté de nos lits et nos habitudes quotidiennes ont considérablement changé au cours des 10 dernières années. Il semble qu'il va continuer d'être ainsi. Dans ce contexte, je suis très fier de présenter les principaux objectifs de la Turquie dans le domaine des TIC, qui figurent dans notre vision stratégique 2023. Il s'agit notamment de développer notre économie pour qu'elle soit parmi les 10 premières économies du monde, de passer à une société du savoir, de devenir un centre international pour les TIC, de maintenir une croissance économique fondée sur les TIC et d'améliorer l'accès pour tous au haut débit.

Dans la logique de ce projet, la Turquie prend des mesures énergiques en vue de transformer totalement le pays en utilisant les TIC pour assurer des services publics en ligne. Nous avons récemment organisé avec succès des enchères pour les télécommunications mobiles internationales évoluées. Les opérateurs de télécommunications gagnants fourniront des services de télécommunications mobiles internationales visant à améliorer l'accès à Internet mobile haut débit et à accroître la valeur ajoutée des services et applications mobiles en Turquie. Nous avons également pour objectif de proposer les premiers services de cinquième génération d'ici à 2020.

En tant que membre du Groupe des Vingt (G20), la Turquie a accueilli le sommet des dirigeants du G20 à Antalya le mois dernier. L'économie numérique y a été également un sujet important abordé durant les réunions. Elle représente une part de plus en plus importante de l'économie mondiale. La connectivité par les TIC touche de nombreux secteurs et il existe une corrélation étroite entre les TIC et la hausse du produit intérieur brut. En dépit de ces réalisations, le fossé numérique reste une de nos priorités. Nous devons trouver des moyens de proposer un accès abordable aux TIC. La connectivité doit être au centre de notre attention. Il existe différents modèles et exemples de meilleures pratiques que les mécanismes financiers peuvent utiliser pour mettre en place des pays interconnectés et un monde interconnecté. Il faut tirer pleinement parti des partenariats public-privé, du fonds de service universel et de l'aide publique au développement en vue d'atteindre ces objectifs. Nous accordons une attention particulière au fossé numérique et modifions actuellement nos textes réglementaires relatifs aux services et à la qualité des services afin de combler ce fossé. Nous considérons que le

développement des TIC sera bénéfique à tous les autres domaines du développement économique et humain.

Tout récemment, l'ONU a fixé de nouvelles cibles pour le monde en adoptant les objectifs de développement durable. Nous considérons que les technologies de l'information et des communications sont l'un des outils les plus importants pour atteindre ces objectifs. Pour assurer une éducation de qualité, un travail décent et la croissance économique, nous devons envisager des moyens d'utiliser les TIC et de les améliorer. Pour faire en sorte que les villes soient viables et améliorer les services sociaux dans tous les secteurs, nous devons accorder une place centrale aux TIC dans toutes nos politiques. Les technologies de l'information faisant partie de notre quotidien, il est toujours très important de faire respecter les droits de l'homme, en particulier la liberté d'expression dans le cadre des politiques relatives à Internet. La gouvernance d'Internet met à l'épreuve nos systèmes et nous sommes ici pour trouver des modalités axées sur les personnes, visant l'innovation et le développement dans le cadre d'une approche multipartite. Tous les droits de l'homme ainsi que les responsabilités qui sont les nôtres hors ligne doivent également pouvoir être exercés et protégés en ligne. À cet égard, nous considérons que nous devons concentrer notre attention sur la sûreté et la sécurité de tous les utilisateurs d'Internet, les enfants en particulier.

Les enfants d'aujourd'hui font partie de la génération numérique. Cela présente des avantages à certains égards, mais les enfants du numérique sont également plus exposés à des attaques malfaisantes sur Internet. Nous sommes non seulement tenus d'assurer leur sûreté et leur sécurité mais nous avons également l'obligation de rendre l'avenir des TIC sûr. C'est pourquoi, en Turquie, des fournisseurs d'accès à Internet proposent gratuitement, depuis 2011, un ensemble de services spécifiques pour protéger les enfants et les familles. Toutes les parties prenantes doivent contribuer à la réalisation de cet objectif. Dans le cadre de l'utilisation d'Internet, il n'y a pas d'intermédiaire entre les fournisseurs de contenu et les enfants. Les fournisseurs de contenu doivent donc adopter une démarche équilibrée à l'égard des enfants. Ils doivent proposer des mécanismes de remontée de l'information solides, simples et informatifs à tous les utilisateurs d'Internet. Des mesures concrètes doivent être prises pour assurer la sécurité de tous les enfants et de tous les jeunes en les protégeant contre les pratiques illégales sur Internet.

Dans le monde actuel, l'utilisation de données augmente de manière exponentielle au niveau des réseaux mobiles et fixes, grâce à de nouvelles applications et à de nouveaux produits et services, notamment parce que les débats relatifs à la neutralité des réseaux ainsi que les services par contournement ont révolutionné la façon de fournir les services liés aux TIC. Les services par contournement créent une valeur ajoutée, mais ils perturbent également l'ensemble de l'écosystème du haut débit, en particulier les revenus des opérateurs de réseau et la capacité de financer le déploiement du réseau. Nous invitons toutes les parties prenantes, et en particulier les pays qui n'ont pas de règles ou d'approches spécifiques concernant la neutralité des réseaux, à examiner ces deux questions pour en évaluer les avantages et les inconvénients.

Dix ans après le Sommet, la vie privée est une autre question délicate. Il est important d'établir des règles pour garantir le droit des citoyens d'avoir accès à Internet afin de pouvoir exprimer leurs vues en toute liberté. Il est tout aussi important de respecter la vie privée et la protection des données sur Internet. Nous devons respecter un équilibre entre les droits de la personne et l'innovation et l'économie axées sur les données. Une telle démarche débloquerait la valeur économique des données personnelles, d'une part, et favoriserait la croissance économique, d'autre part. Nous considérons que la protection des droits des utilisateurs d'Internet contre les contenus illicites contribuerait de manière considérable au développement de l'économie d'Internet. Les intermédiaires d'Internet doivent également assumer leurs responsabilités dans l'application de la législation nationale afin de lutter contre les contenus illicites sur Internet. Nous devons travailler ensemble pour prévenir tout acte illégal, y compris l'utilisation abusive d'Internet à des fins terroristes. Les plateformes de médias sociaux ne doivent pas être utilisées par les organisations terroristes comme un moyen de propagande. Une coopération étroite entre les organisations internationales, les gouvernements, les organisations non gouvernementales et les intermédiaires d'Internet est nécessaire pour lutter contre l'utilisation illégale d'Internet.

Lorsque l'on examine le legs du Sommet, le Forum sur la gouvernance d'Internet (FGI) brille par ses bons résultats. Nous sommes fiers d'avoir accueilli le neuvième FGI à Istanbul en 2014 et heureux de dire que le FGI s'est affirmé comme le point de rassemblement annuel pour la gouvernance d'Internet et permet à toutes les parties prenantes de s'exprimer. À cet égard,

nous pouvons affirmer que le FGI est un parfait exemple de modèle de gouvernance multipartite d'Internet. À la présente réunion de haut niveau, alors que nous prolongeons le mandat du FGI, nous considérons que le Forum devrait également prendre de nouvelles mesures pour continuer à progresser. Nous estimons que le FGI doit produire des résultats concrets pour toutes les parties prenantes.

En 2012, la Commission de la science et de la technique au service du développement a établi un rapport sur les améliorations à apporter au Forum sur la gouvernance d'Internet (A/67/65) en réponse à des demandes formulées par le Conseil économique et social et l'Assemblée générale. Nous considérons que le moment est venu de considérer ces recommandations, dont la première vise à produire des résultats plus concrets, et de les examiner avec soin pour accroître l'utilité du FGI et lui permettre de trouver des solutions aux problèmes.

M. Hesse (Autriche) (*parle en anglais*) : Nous voudrions rappeler ce qu'indique le paragraphe 68 de l'Agenda de Tunis pour la société de l'information adopté en 2005 :

« Nous reconnaissons que tous les gouvernements devraient avoir égalité de rôle et de même responsabilité dans la gouvernance internationale de l'Internet ainsi que dans le maintien de la stabilité, de la sécurité et de la continuité de ce réseau. Nous reconnaissons également la nécessité pour les gouvernements d'élaborer des politiques publiques en consultation avec toutes les parties prenantes. » (*voir A/60/687, par. 68*).

Compte tenu de l'adoption récente du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1), nous tenons à souligner l'importance du caractère mondial et ouvert d'Internet. L'Autriche appuie également la prolongation du mandat du Forum sur la gouvernance d'Internet, qui constitue l'instrument le plus important pour renforcer l'environnement de la communication au XXI^e siècle. La libre circulation de l'information est à la base de la société de l'information et ne peut être assurée que si les droits de l'homme, y compris la liberté d'opinion et d'expression, ainsi que le droit à la vie privée, sont protégés comme il se doit.

À cet égard, il importe de garder à l'esprit que les droits que l'on a hors ligne doivent également être protégés en ligne. Cela s'applique également aux journalistes,

aux professionnels des médias, aux blogueurs et aux défenseurs des droits de l'homme. Un aspect non encore mentionné aujourd'hui et qui n'est pas aisé à aborder est la sécurité des journalistes. Promouvoir la liberté d'opinion et d'expression, et la sécurité des journalistes en particulier, est une priorité de l'action menée par l'Autriche dans le domaine des droits de l'homme. Dans ce contexte, les médias sociaux sont en train de devenir un moyen de communication particulièrement important. Le journalisme citoyen joue un rôle crucial dans la transmission d'une information qui n'est pas, notamment en ce qui concerne les événements politiques, couverte par les médias traditionnels. Tout système de blocage ne devrait donc pas empêcher l'accès à des informations spécifiques qu'il est impossible d'obtenir par d'autres moyens. Dans ce contexte, les principes de nécessité et de proportionnalité revêtent une importance toute spéciale. Les exceptions doivent être étroitement définies, et conformément à ces principes.

Nous souscrivons tous à l'idée qu'Internet et les technologies de l'information et des communications (TIC) en général sont des outils importants en vue d'améliorer la qualité de vie de tous les citoyens. Et il est tout à fait évident aujourd'hui que les TIC sont un facteur déterminant de tout progrès socioéconomique, et qu'elles le resteront à l'avenir. Mais cela n'est qu'une face de la médaille, l'autre étant les inégalités d'accès auxquelles nous devons faire face, en particulier pour l'accès aux ressources de base, aux soins de santé primaires et à l'éducation, à tous les niveaux, mondial et national. Selon un rapport récent de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le fossé entre riches et pauvres, dans la plupart des pays, n'a jamais été aussi large depuis 30 ans. Les 10 % les plus riches de la population des pays de l'OCDE ont des revenus 9,6 fois supérieurs à ceux des 10 % les plus pauvres. Au-delà des répercussions qu'elles ont sur la cohésion sociale, les inégalités grandissantes portent préjudice à la croissance économique à long terme.

Cela dit, développer une société de l'information ouverte à tous revêt une importance vitale, dans le cadre de notre programme dans ce domaine. Nous nous concentrons sur des initiatives spécifiques visant à renforcer les compétences informatiques. Nous devons veiller à ce qu'aucun enfant ne quitte l'école sans avoir acquis de compétences informatiques, de façon que tout enfant acquière les bases qui lui permettront de continuer son apprentissage tout au long de sa vie. Évidemment, nous devons intensifier nos efforts, notamment pour intégrer des dizaines de milliers de

réfugiés sur le marché européen du travail en général, et le marché autrichien en particulier.

J'aimerais dire, pour terminer, que si les TIC à elles seules ne changeront rien aux inégalités dans nos pays, elles sont, bien entendu, des outils essentiels au développement durable.

M. Trigona (Malte) (*parle en anglais*) : Au début de cette année, à la conférence très intéressante organisée par l'UNESCO à Paris sur le thème InterCONNECTer les ensembles, j'ai poursuivi ma plaidoirie en faveur de l'application aux infrastructures critiques d'Internet de la notion juridique de patrimoine commun de l'humanité, comme je n'ai cessé de le faire dès 1997 et la Conférence mondiale sur Internet tenue à Kuala Lumpur, en Malaisie, et comme je l'ai fait de nouveau tout récemment au Forum des jeunes du Commonwealth organisé en marge de la Réunion des chefs de gouvernement des pays du Commonwealth à Malte le mois dernier.

À l'époque, comme depuis, j'ai présenté les choix diamétralement opposés qui s'offraient à la communauté mondiale en ce qui concerne Internet; premièrement, faut-il laisser Internet se développer tout seul ou bien chercher à l'inscrire dans le patrimoine commun de l'humanité; deuxièmement, faut-il laisser Internet sans protection – régi, pourrait-on dire, par la loi de la jungle, en tant que *res nullius* –, ou le reconnaître et le protéger au plan international dans l'intérêt des générations actuelles et futures, sachant qu'il est de plus en plus structuré à l'échelle internationale et qu'il est en train de devenir une *res communis omnium*, un bien commun, se prêtant éminemment bien à une gestion dans le cadre du patrimoine commun de l'humanité.

Nous avons parcouru, depuis, beaucoup de chemin, comme en témoignent les conférences organisées cette année à Paris et La Haye. La résistance opposée à l'origine à la notion d'Internet comme patrimoine commun de l'humanité avait déjà lentement mais sûrement commencé à se dissiper face à la montée de la cybercriminalité, comme je me souviens, l'illustraient les débats de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe à la fin des années 90. On allait bientôt s'attaquer à cette résistance dans le cadre de la Convention sur la cybercriminalité, convention intergouvernementale du Conseil de l'Europe à laquelle ont également adhéré plusieurs pays non européens de premier plan. Mais d'autres évolutions avaient également commencé d'entamer les positions anciennes

de ceux qui doutaient encore des bienfaits d'une institutionnalisation.

Le leitmotiv opérationnel, sur la gouvernance d'Internet, était avant tout un modèle purement multipartite. Ce point est aujourd'hui généralement admis. En outre, il est mieux étayé, contextuellement, par le terme de « humanité » dans l'expression « patrimoine commun de l'humanité », qui couvre incontestablement toutes les parties prenantes. Il justifie également que l'on améliore les mécanismes visant à combler équitablement le fossé numérique, où que ce soit, pour le bien de l'humanité, en particulier dans les pays en développement, notamment en continuant d'intensifier les programmes de renforcement des capacités, comme cela a été méritoirement explicité dans le Programme d'action d'Addis-Abeba. De même, le débat complexe sur la confidentialité exige la présence d'un cadre global que la notion de patrimoine commun de l'humanité peut fournir à toutes les parties prenantes. L'argument de fond est que le paradigme de patrimoine commun de l'humanité nous permet d'avoir la cohérence politique mondiale tant souhaitée. En d'autres termes, nous devons dorénavant consacrer toute notre énergie à relever le défi de la mondialisation, qui progresse de facto mais qui n'est pas encore règlementée *de jure*.

Deuxièmement, même le vieil adage selon lequel on ne répare pas ce qui n'est pas cassé ne s'applique plus complètement, dorénavant, ne serait-ce que du fait des points de tension et des fissures qui ont récemment commencé à lézarder l'édifice, comme on a pu le voir avec les défaillances constatées de la cybersécurité qui exigent d'ores et déjà une variété d'interventions gouvernementales dans le monde entier. Cet adage laisse donc la place à une réglementation d'Internet, non seulement par l'application au cyberespace des principes généraux du droit international, mais également par la mise au point de règles sur mesure pour Internet sur le modèle de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.

Troisièmement, notre processus d'examen continue de relever évidemment du domaine des Nations Unies et du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI). Il y a 10 ans déjà, le Groupe de travail sur la gouvernance de l'Internet déclarait reconnaître que toute forme d'organisation en matière de gouvernance et de suivi de la gouvernance devait être conforme aux deux principes suivants : premièrement, le fait qu'aucun gouvernement ne doit jouer un rôle prépondérant dans la gouvernance internationale

d'Internet, et deuxièmement, que le mode d'organisation de la fonction de gouvernance doit être multilatéral, transparent et démocratique, sur la base de la pleine participation des gouvernements, du secteur privé, de la société civile et des organisations internationales.

Il est donc clair que notre objectif primordial doit être de protéger Internet et l'écosystème informatique mondial qu'il fait vivre, dans l'intérêt des générations actuelles et futures, tout en renforçant l'accessibilité universelle de ces outils. C'est pourquoi il convient de renforcer l'attention et le soutien apportés à la cybersécurité et au travail utile effectué au cours des six dernières années par le Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale, ainsi qu'aux travaux réalisés sur les normes cybernétiques à Harvard, au Massachusetts Institute of Technology et à l'Université de Toronto. Les notes de bas de page de la version écrite de ma déclaration contiennent tous les hyperliens vers les documents de travail que j'ai cités.

Les cinq principes énumérés par le Secrétaire d'État des États-Unis, M. Kerry, étaient tout à fait dans le vif du sujet, lorsqu'il a déclaré durant la conférence qu'il a donnée le 18 mai à Séoul, en Corée, qu'outre la reconnaissance du fait que les règles de base du droit international s'appliquent au cyberespace, Internet a besoin de règles pour prospérer. La question se pose de savoir si les règles proposées sont déjà *de lege ferenda*, c'est-à-dire s'inscrivant dans les éléments d'une future convention internationale sur Internet, puisque M. Kerry a concédé que « même avec de tels principes, garantir la cyberstabilité internationale sera un travail de longue haleine », et d'ajouter que

« nous avons toujours beaucoup de travail à accomplir pour mettre en place un cadre véritablement fiable, ancré dans le droit international, qui dissuade effectivement de commettre des violations et réduise au maximum le risque de conflit. »

Il a en outre affirmé que ces cinq principes étaient des « concepts universels qui devraient séduire tous les États responsables, et qui sont déjà en train de gagner du terrain ». Le fait que ces principes cherchent à réguler les comportements inter-États dans le cyberespace en dit long sur ces responsabilités nouvelles qui incomberaient aux gouvernements. Le contraste est net désormais avec l'enthousiasme euphorique dont étaient empreintes les déclarations des gourous d'Internet il y a

20 ans, lesquels pointaient du doigt les gouvernements en les exhortant à ne pas toucher au cyberspace, qu'ils proclamaient complètement indépendant, à l'instar de la *Déclaration d'indépendance du cyberspace*, rédigée par le maintenant célèbre John Perry Barlow et publiée à Davos, en Suisse, le 8 février 1996.

En l'occurrence, depuis, l'avènement de la géolocalisation cybernétique précise a relancé la possibilité d'appliquer les juridictions nationales. Nous avons parcouru un long chemin depuis que la résistance face à une application du droit international à Internet, motivée par ce type d'euphorie infondée, a commencé à retomber – premièrement, parce qu'il était de plus en plus évident qu'elle s'appuyait sur une science bancal et une technologie défaillante et intenable; deuxièmement, à cause de la perte de confiance qu'a entraînée le fait d'arguer d'armes de destruction massive qui se sont révélées inexistantes pour justifier la guerre en Iraq de 2003; et troisièmement parce que cette perte de confiance s'est spectaculairement généralisée après les révélations faites par Edward Snowden en 2013.

Je n'ai pas le temps aujourd'hui de donner la liste des cinq principes de M. Kerry, que j'ai ajoutée en note de bas de page au texte de ma déclaration pour qu'ils soient faciles à retrouver, mais il est parfaitement manifeste que les Nations Unies ont à présent renoué avec leur activité première : user de la diplomatie pour supplanter la puissance par le droit – en l'occurrence, recommencer à négocier de nouvelles législations portant sur Internet. Nous disposons d'un modèle convaincant. Ce bâtiment et l'Organisation elle-même sont la preuve vivante, 70 ans plus tard, de la détermination des vainqueurs de la Seconde Guerre mondiale à user de la diplomatie pour supplanter la puissance par le droit et transformer les épées en socs de charrues.

Personne n'a observé cette réalité plus étroitement que l'amiral Michael Rogers, Directeur de l'Office national de sécurité (*National Security Agency*) des États-Unis. Le 27 mai, en Estonie lors d'une conférence sur la guerre cybernétique, il a évoqué l'initiative maltaise de 1967 visant à faire en sorte que les fonds marins et leurs sous-sols au-delà des limites de la juridiction nationale soient le patrimoine commun de l'humanité, comme en dispose l'article 136 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. L'on ne peut qu'espérer que cela serve d'exemple à une loi similaire applicable à Internet. Pour reprendre les paroles de l'amiral Rogers,

« Pouvons-nous créer un bien indivis mondial qui permette des communications ouvertes, fiables, sûres et résilientes, un flux d'informations et d'idées [...] et un cadre qui en maximise l'utilité pour nous tous? [...] Je voudrais savoir si nous pouvons, dans le cybermonde, créer quelque chose d'équivalent à ce qui a été accompli dans le monde maritime, qui nous permette de continuer d'échanger des informations, des transactions commerciales et des idées dans le monde entier. »

L'information en tant que ressource partagée et commune avait déjà été analysée en profondeur par la lauréate du prix Nobel Elinor Ostrom, ainsi que par ses collègues de l'université Duke. Auparavant encore, nous avons énormément bénéficié des remarquables travaux de recherche effectués par le Programme des Nations Unies pour le développement sur les biens publics mondiaux et Internet, partie intégrante de ces biens publics, même si cette catégorisation, pas plus que celles de « ressource publique mondiale » et « installation publique mondiale », ne génère en soi aucun droit ni aucune obligations à l'international, contrairement à la désignation de patrimoine commun de l'humanité. De même, globalement, s'appuyer sur les concepts de conflit de lois et de droit privé international ne permet pas de régler comme il convient tous les différends liés à Internet dans les domaines où ses concepts sont applicables – voire ne permet pas de les régler du tout, dès lors que la législation extraterritoriale est impliquée. Une fois désignée patrimoine commun, l'infrastructure critique d'Internet délimiterait clairement lesquels de ses éléments physiques et de ses contenus et quelles composantes de sa strate logique pourraient être régis par le droit privé international.

Il convient de noter que le principe juridique international de patrimoine commun de l'humanité ne se retrouve pas uniquement dans le droit international conventionnel, mais est également inscrit, désormais, dans le droit international coutumier. Outre sa mention dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, il est également cité dans le Traité sur l'espace extra-atmosphérique de 1967, l'Accord de 1979 régissant les activités des États sur la Lune et les autres corps célestes et le Traité sur l'Antarctique de 1959, ainsi que dans son protocole de 1991 relatif à la protection de l'environnement. Par ailleurs, il a également été inscrit dans une nouvelle initiative maltaise, la résolution 43/53 de 1988, qui proposait d'inscrire le climat au patrimoine commun de l'humanité, ce qui a en définitive conduit aux conclusions historiques et

juridiquement contraignantes adoptées samedi dernier sur les changements climatiques lors de la Conférence de Paris sur les changements climatiques, sous l'égide de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques de 1992. C'est le lieu de mentionner également la Déclaration universelle sur le génome humain et les droits de l'homme adoptée en 1997 par l'UNESCO, ainsi que la Déclaration sur les responsabilités des générations présentes envers les générations futures, adoptée elle aussi en 1997 par l'UNESCO.

Outre les justifications géopolitiques et juridiques en faveur du concept de patrimoine commun de l'humanité, je voudrais mettre en relief quatre des nombreuses contributions académiques qui plaident en faveur d'une réglementation internationale d'Internet sous cette désignation. Premièrement, en 2004, John Mathiason a énoncé sa proposition dans un document de réflexion intitulé « *A Framework Convention : An Institutional Option for Internet Governance* » (Convention-cadre : une option institutionnelle pour la gouvernance d'Internet) rédigé pour l'Internet Governance Project.

Deuxièmement, en 2006, le Centre Jean Monnet de la faculté de droit de la New York University a publié un document de réflexion rédigé par Augusto Segura Serrano, intitulé « *Internet Regulation : A Hard-Law Proposal* » (Réglementation d'Internet : proposition d'instrument juridiquement contraignant).

Troisièmement, en mars 2015, Dennis Broeders a présenté au Ministre néerlandais des affaires étrangères son rapport sur « *The public core of the Internet : an international agenda for Internet governance* » (Le cœur public d'Internet : un programme international dans l'optique d'une gouvernance d'Internet), dans lequel il propose que l'épine dorsale d'Internet soit désignée zone internationale neutre et bien public mondial, ce pour quoi nous devrions nous employer à établir une norme internationale – et j'irais jusqu'à dire, pourquoi pas une norme fondée sur le patrimoine commun de l'humanité – qui interdise aux gouvernements de se l'approprier ou de la manipuler, afin de veiller à ce que l'infrastructure d'Internet reste pleinement opérationnelle, fiable et j'ajouterais pacifique. Il préconise de diffuser une telle norme par le biais de toutes les enceintes compétentes des Nations Unies, ainsi que par les organisations régionales telles que le Conseil de l'Europe, l'Organisation de coopération et de développement économiques, l'Organisation

pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et l'Union africaine. Cela jetterait les fondements de ce qui, à terme, pourrait être développé en un régime plus complet.

Quatrièmement, et plus personnellement, mon ancien étudiant Jovan Kurbalija, à présent un ami et collègue avec lequel j'ai travaillé à ce projet depuis ses débuts, a exposé ses réflexions dans un billet de blog, publié en décembre 2013, consacré à l'inviolabilité internationale de la zone racine, billet qui a été développé en octobre 2014 en une note d'orientation de DiploFoundation, selon laquelle l'inviolabilité de la zone racine d'Internet pourrait être désignée comme patrimoine commun de l'humanité et pourrait relever de la gestion de l'humanité tout entière, ce qui conduirait à une convention internationale sur la racine d'Internet.

Si les participants au NETMundial, la Réunion mondiale multipartite sur le futur de la gouvernance d'Internet que le Brésil a accueillie avec succès en 2014, sont foncièrement convaincus que les problèmes de gouvernance d'Internet ne peuvent pas être réglés au seul plan national, l'Union européenne partage elle aussi cette conviction et cherche en conséquence à réconcilier et à rapprocher par la voie diplomatique les acteurs géopolitiques défendant des positions diamétralement opposées, ce qui montre bien la pertinence de l'action 97 de l'Union européenne. Sachant l'attachement que nous, Européens, nourrissons pour le marché numérique unique de l'Union européenne, cet objectif peut-il être atteint de manière durable en l'absence d'un marché numérique unique au niveau mondial? Et si ce n'est pas le cas, quel régime juridique devons-nous faire prévaloir? À cette fin, je suggère de recourir au patrimoine commun de l'humanité.

Naturellement, les efforts opiniâtres en faveur d'une réglementation internationale d'Internet s'inscrivent à part du pacte cybernétique conclu cette année entre la Russie et la Chine, dans le cadre duquel les deux parties ont entre autres choses convenu d'un ensemble de mesures visant à renforcer la confiance et assurer une promotion conjointe des normes du droit international afin de garantir la sécurité de l'information nationale et internationale, notamment sous les auspices des plateformes des organisations internationales compétentes comme l'ONU, l'OSCE et l'Union internationale des télécommunications.

Je voudrais terminer sur une simple statistique, selon laquelle les États-Unis sont le leader technologique d'Internet, tandis que la Chine compte le plus grand

nombre de ses usagers. Nos tâches n'en sont donc que plus urgentes. Ce sont là quelques-unes des raisons qui nous poussent à demander au Secrétaire général d'envisager d'inscrire à l'ordre du jour de l'Assemblée générale à sa prochaine session un point intitulé « Protection d'Internet dans le cadre du patrimoine commun de l'humanité ».

M. Schnorr (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je voudrais pour commencer remercier nos deux cofacilitateurs, qui ont apporté une contribution clef pour faire avancer nos négociations ici-même, à New York, ces dernières semaines.

L'Allemagne s'associe à la déclaration prononcée ce matin par l'observateur de l'Union européenne (voir A/70/PV.76).

Aujourd'hui, les technologies modernes de l'information et des communications (TIC) permettent de relier à un rythme encore plus rapide les peuples et les commerces de tous les continents et dans tous les secteurs. Les TIC peuvent connecter et relier des sociétés très éloignées les unes des autres. Elles peuvent permettre aux citoyens, ainsi qu'aux dirigeants, de dialoguer à l'échelle mondiale. C'est le caractère mondial d'Internet qui en fait la clef de la réussite socioéconomique.

Depuis les réunions de Genève et de Tunis du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), nous avons fait des progrès importants dans l'édification d'une société mondiale de l'information. Nous avons considérablement élargi la couverture du réseau Internet. Le nombre d'utilisateurs d'Internet est monté en flèche. Dans le même temps, le coût d'utilisation a diminué de façon spectaculaire. Toutefois, nous devons poursuivre nos efforts pour combler le fossé numérique qui subsiste, non seulement entre les pays développés et les pays en développement, mais aussi entre les différents groupes au sein de nos sociétés. L'Allemagne reste fermement déterminée à appuyer ses partenaires, qui s'emploient à bâtir une société de l'information ouverte à tous, axée sur le développement et centrée sur la population, au sein de laquelle les droits de l'homme fondamentaux sont protégés. Les individus doivent pouvoir jouir des mêmes droits universels en ligne et hors ligne. Les initiatives conjointes lancées par le Brésil et l'Allemagne ont beaucoup contribué aux progrès considérables qui ont été réalisés dans ce domaine au cours des dernières années, aussi bien à l'Assemblée générale qu'au Conseil des droits de l'homme.

À notre avis, le SMSI a fait ses preuves en tant que lieu d'échange utile qui nous a permis de tenir des consultations internationales et d'élaborer des programmes relatifs aux TIC et au développement. Toutefois, il est regrettable que l'on ait inséré un trop grand nombre de nouvelles questions dans ce processus, ce qui tend à reléguer au second plan ses éléments fondamentaux et l'importance de l'Agenda de Tunis pour la société de l'information, adopté en 2005. L'Agenda a mis l'accent sur les chances et les possibilités que les nouveaux progrès en matière de technologies de l'information peuvent offrir au profit de nos sociétés, de notre développement socioéconomique et d'une communication libre entre les individus. L'Allemagne estime qu'il importe de parler des applications intelligentes des TIC en tenant compte des besoins de tous – ce qui peut avoir un impact considérable sur nos peuples –, plutôt que d'avoir des discussions théoriques sur qui contrôle Internet ou qui devrait assumer la responsabilité de sa gouvernance.

Du point de vue de l'Allemagne, la réponse à ces questions est assez simple. Il faut éviter à tout prix qu'Internet soit contrôlé par un seul groupe de parties prenantes, qu'il s'agisse d'entreprises, de gouvernements ou de tout autre groupe. Chaque groupe d'acteurs doit assumer la responsabilité de la gouvernance d'Internet, ce qui peut se faire par différents moyens et dans divers contextes. À cet égard, nous notons avec satisfaction que l'accent est mis sur les processus multipartites dans le projet de document final (A/70/L.33) dont nous sommes saisis aujourd'hui. L'Allemagne estime qu'il est essentiel de veiller à ce qu'Internet offre des chances égales à tous les usagers, car c'est une condition préalable pour préserver sa capacité d'innovation. Nous devons tous nous efforcer d'intégrer et d'associer des groupes plus divers et en plus grand nombre aux négociations futures, comme ceux que nous avons accueillis à New York au cours des derniers jours. La Réunion multipartite mondiale sur la gouvernance d'Internet (NETmundial) sur l'avenir de la gouvernance d'Internet, qui s'est tenue l'année dernière à l'invitation du Gouvernement brésilien, pourrait servir de modèle à des manifestations futures.

À notre avis, le projet de résolution que nous allons adopter bientôt est imprégné du même esprit que celui qui régnait à Tunis et à Genève et qui a rendu possible la mise en place du processus du SMSI. Depuis, une nouvelle génération d'usagers d'Internet a vu le jour dans tous les pays du monde, des usagers qui ont de nouveaux objectifs et de nouvelles idées. Nous espérons

que notre texte sera interprété non pas comme quelque chose qui les limite, mais comme un outil qui peut encourager de nouvelles manières de penser.

M^{me} Forsi (Italie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais remercier l'ONU de son hospitalité, que nous apprécions tous. Qu'il me soit permis de remercier, au nom de l'Italie, les cofacilitateurs pour le travail louable qu'ils ont accompli dans le cadre des longs préparatifs de cette réunion et toutes les parties prenantes pour leur précieuse contribution au succès de ce processus.

Comme nous le savons tous, l'objectif principal du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) était de combler le fossé numérique entre les pays développés et les pays en développement et de faciliter la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement grâce à l'utilisation des technologies de l'information et des communications (TIC). L'Italie, en collaboration avec l'Union européenne et ses États membres, a activement participé au processus du SMSI durant toutes ces années et appuyé de nombreux projets visant à mettre en œuvre les plans d'action ayant trait au SMSI et à combler le fossé numérique. Le forum du SMSI a atteint des objectifs importants grâce à son rôle dans la coordination de la création et de l'échange d'information et dans le partage des connaissances et des meilleures pratiques relatives à ses 11 volets d'action en matière de technologies de l'information et des communications.

L'Italie est pleinement engagée à promouvoir l'importance des TIC dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1) et du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. Le réseau Internet jouera un rôle clef dans ce domaine, et c'est pour cette raison que l'Italie est favorable à la mise en place de structures de gouvernance multipartites fondées sur un ensemble cohérent de principes généraux pour la gouvernance d'Internet, dans le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales en ligne, notamment la liberté d'expression, le droit à la vie privée, le droit à la protection des données et le droit de réunion pacifique et de libre association. Tous les citoyens devraient avoir le droit d'accéder à un réseau Internet à très haut débit et de qualité raisonnable, pour être adéquatement intégrés, par voie électronique, dans la communauté mondiale.

L'Italie se félicite de la prorogation du mandat du Forum sur la gouvernance d'Internet, qui, au cours des 10 dernières années, a rassemblé les contributions des différentes parties prenantes, sans exclusion. Pour terminer, nous accueillons avec satisfaction le projet de document final (A/70/L.33) dont nous sommes saisis aujourd'hui et nous nous réjouissons à la perspective de coopérer avec l'Assemblée dans le cadre de ce projet ambitieux.

M. Mor Solá (Espagne) (*parle en espagnol*) : L'Espagne souscrit pleinement à la déclaration qui a été prononcée par le représentant l'Union européenne à la séance de ce matin (voir A/70/PV.76). Nous voudrions toutefois faire une déclaration à titre national.

Je tiens d'abord à remercier les deux cofacilitateurs pour le rôle qu'ils ont joué, car sans leurs efforts, il n'aurait pas été possible de parvenir à un consensus aussi ambitieux que celui qui est reflété dans le projet de résolution où figure le projet de document final (A/70/L.33). Nous espérons que cet accord imprimera un élan collectif à l'édification d'une société de l'information centrée sur la population, ouverte à tous et axée sur le développement. Je voudrais exprimer le ferme appui de l'Espagne à la réalisation de cet objectif.

Au cours des 10 années écoulées depuis le Sommet mondial sur la société de l'information de 2005, des progrès considérables ont été faits dans le domaine des technologies de l'information et des communications (TIC), entraînant une transformation rapide de la réalité sociale, économique et culturelle de l'humanité. L'expansion du haut débit et des programmes numériques ainsi que l'accès toujours plus large à des appareils mobiles font des TIC des vecteurs essentiels du développement durable.

Cette année, nous avons vu l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1), un document complet, universel et porteur de transformation qui nous amène à modifier la façon dont nous comprenons le développement durable. De nouveaux problèmes sont apparus qui exigent que tous les pays s'engagent en faveur de la viabilité de l'action menée concernant les trois dimensions du Programme 2030 : sociale, économique et environnementale. Les TIC doivent faciliter l'application de ce programme et de ses moyens de mise en œuvre.

L'Espagne souligne l'importance du caractère transversal des droits de l'homme, qui sont un des

pilliers de l'examen du Sommet mondial sur la société de l'information, pour garantir l'égalité des droits entre le monde virtuel et le monde réel. Une autre priorité transversale consiste à prendre en compte l'autonomisation des femmes et des filles dans le large éventail de questions liées aux TIC. Il faut s'attaquer à l'écart entre les sexes, comme le révèle le fait que les femmes qui ont accès aux TIC et les utilisent sont moins nombreuses que les hommes, en garantissant l'égalité des chances entre hommes et femmes et en favorisant l'accès des femmes à l'enseignement et aux professions liés aux nouvelles technologies.

La mise en place de cadres juridiques clairs, avec des obligations équilibrées et prévisibles pour tous les acteurs du monde numérique est un des facteurs qui peuvent contribuer le plus à favoriser l'investissement dans des réseaux, services et contenus numériques. Promouvoir la libre concurrence et des régimes fiscaux justes et équitables est également nécessaire pour favoriser l'innovation et la création de nouvelles entreprises. De même, la coopération internationale, y compris avec le secteur privé, peut mettre un frein à la cybercriminalité et aux pratiques contraires aux droits de l'homme, en particulier les atteintes au droit à la vie privée et les fraudes dont sont victimes les consommateurs, facilitées par le caractère transfrontière d'Internet.

Les avancées technologiques sont un facteur important de croissance économique. On estime qu'une augmentation de 10 % de la vitesse de connexion à Internet se traduit par une augmentation de 1,4 % en moyenne de la croissance économique dans les pays en développement. Cependant, en dépit des progrès récents, un fossé numérique important et croissant persiste entre les pays en ce qui concerne l'accessibilité, la portée et l'utilisation des TIC et l'accès au haut débit. L'investissement dans l'infrastructure relative aux TIC et les réformes politiques dans les pays en développement peuvent contribuer à faire reculer la pauvreté et les inégalités à l'intérieur des pays et entre eux, sans oublier l'importance de réduire les inégalités qui existent dans les pays à revenu intermédiaire, qui ont des problèmes et besoins particuliers.

Pour combler le fossé numérique, nous devons adopter une approche multidimensionnelle et mieux définir « l'accès ». Il faut se concentrer toujours plus sur la qualité de l'accès, de la connectivité, avec un Internet ouvert et neutre. Par ailleurs, étant donné que 60 % de la population mondiale sera concentrée dans les villes

en 2030, l'Espagne considère que les TIC peuvent favoriser des villes « intelligentes » qui répondent aux besoins en eau et en énergie et assurent la pureté de l'air de manière durable.

En conclusion, le développement équilibré de la société de l'information est une des clefs d'un avenir meilleur pour tous. Les technologies de l'information offrent à toutes les régions une nouvelle possibilité de favoriser une croissance durable. Nous devons tous contribuer à ce que cette possibilité soit accessible à tous, en ne laissant personne de côté.

M^{me} Rantala-Engberg (Finlande) (*parle en anglais*) : La Finlande accueille avec satisfaction le projet de document final (A/70/L.33) de la présente réunion de haut niveau, qui jette les bases des futurs travaux relatifs au suivi du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI). La Finlande demeure très attachée aux textes issus du SMSI. Nous entendons veiller à ce que la société de l'information soit centrée sur les personnes, sans exclusive et axée sur le développement. Ces 10 dernières années, cet objectif a été en partie atteint. Une utilisation plus large, accrue et toujours plus poussée des technologies de l'information et des communications a considérablement changé nos sociétés, nos économies et le contexte du développement. Les textes issus du SMSI ont joué un rôle important dans la création d'une dynamique commune et l'accélération du développement. Nous avons pourtant beaucoup à faire. Une solide coopération internationale et une volonté accrue de prendre part à des partenariats multipartites afin de trouver des solutions plus judicieuses, plus pratiques et plus durables aux problèmes auxquels le monde doit faire face sont nécessaires.

Il est temps de réexaminer les liens entre les textes issus du SMSI et le programme de développement mondial dans son ensemble. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1) est désormais le cadre le plus important pour l'ensemble du système des Nations Unies et tous les gouvernements. Le processus du SMSI apporte une contribution importante au Programme 2030. Nous considérons que les liens entre ce processus et le Programme 2030 doivent être solides et pratiques, et nous observons que cet objectif figure dans le document final. La réunion de haut niveau sur l'examen d'ensemble de la suite donnée aux textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information prévue en 2025 servira bien cet objectif.

Les textes issus du SMSI ont considérablement influencé les politiques de développement et la

coopération finlandaises. Ces 10 dernières années, nous avons beaucoup investi dans la création des conditions préalables nécessaires au développement, à la croissance et à l'innovation dans le domaine du numérique, en appuyant le développement d'une société de l'information et le renforcement des cybercapacités dans les pays en développement. En plus de contributions financières, la Finlande partage ses expériences et son expertise dans ce domaine. Il faut souligner que, dans le cadre de cet effort, il est essentiel de veiller à ce que personne ne soit laissé de côté. Tous les groupes, y compris la société civile, le secteur privé et les groupes vulnérables tels que les minorités, les peuples autochtones et les personnes handicapées, doivent pouvoir participer au développement numérique et à la prise de décisions y afférentes pour édifier la société de l'information.

Un des fossés numériques à requérir le plus notre attention urgente est l'écart entre hommes et femmes. Nous devons déployer plus d'efforts concertés pour faire en sorte que les filles et les femmes soient en mesure de bénéficier des possibilités offertes de nos jours par le numérique. Le monde ne peut se permettre de ne faire appel qu'à la moitié de son potentiel humain pour encourager la croissance et l'innovation. C'est pourquoi la participation et la représentation des femmes dans le secteur des technologies de l'information et des communications, y compris l'éducation, l'emploi et les fonctions de direction, sont d'une importance décisive.

Afin de pouvoir contribuer de manière véritable au développement mondial, Internet doit être ouvert, libre et sûr. Internet doit être protégé et développé comme un bien public mondial. Nos économies et nos sociétés dépendent de la libre circulation de l'information et de l'accès à celle-ci. L'universalité d'Internet, pour reprendre le nouveau concept directeur adopté par l'UNESCO, doit être notre objectif. Cela passe par l'exercice des droits de l'homme, y compris la liberté d'opinion et d'expression, la liberté de réunion et d'association, et le droit à la vie privée. Nous devons également prêter une attention accrue au renforcement de l'état de droit et de la démocratie. Tous les droits de l'homme et les libertés s'appliquent de la même manière en ligne et hors ligne.

La Finlande tient à souligner qu'une gouvernance efficace d'Internet repose sur la participation et la coopération de toutes les parties prenantes : les gouvernements, le secteur privé, la société civile, les organisations internationales, et les communautés techniques et universitaires. La Finlande est attachée

à une gouvernance multipartite, ouverte et sans exclusive d'Internet. Nous nous félicitons que le projet de document final réitère et réaffirme ces principes. Le processus visant à renforcer la coopération a été adopté à Tunis il y a 10 ans. Nous reconnaissons la nécessité de poursuivre le dialogue à cet égard.

Nous nous félicitons que les participants à la réunion de haut niveau aient décidé de proroger de 10 ans le mandat du Forum sur la gouvernance d'Internet (FGI). Le FGI est un document clef du processus du SMSI. Il facilite les discussions entre les diverses parties prenantes et met également en exergue les problèmes à aborder dans d'autres enceintes. Des mesures ont été prises pour améliorer l'efficacité du FGI. La Finlande est convaincue de l'utilité de ce forum depuis sa création et verse des contributions importantes au Fonds d'affectation spéciale du FGI. Nous encourageons les autres gouvernements à y contribuer également.

Nous vivons dans un monde interconnecté, et nous devons faire face à des problèmes multidimensionnels. Nous devons nous rappeler qu'un monde connecté par les technologies de l'information et des communications est porteur d'énormes possibilités. Toutes les parties prenantes doivent coopérer étroitement afin que les textes issus de la présente réunion sur le SMSI soient appliqués aux niveaux mondial, régional et national. Je réaffirme que la Finlande continuera de participer activement à cette entreprise.

M^{me} Arango (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de prendre la parole à l'occasion de la présente réunion de haut niveau au nom du Gouvernement de la République dominicaine.

La République dominicaine partage et appuie les principes fondamentaux et la vision du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), réaffirmés par le Groupe des 77 et la Chine et la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, visant à créer une société de l'information axée sur le développement social, culturel, économique et technique, ainsi que sur la création d'alliances avec toutes les parties intéressées pour contribuer à réduire le fossé entre les pays développés et les pays en développement.

Ce processus régional et mondial d'examen des accords et des grandes orientations du SMSI a contribué à enrichir, en République dominicaine, pays des Caraïbes à revenu intermédiaire, le processus national de consultations sur l'élaboration du nouveau Programme informatique dominicain pour la période 2016-2020,

qui met l'accent sur la transversalisation de l'équité et de l'égalité des sexes à tous les niveaux et la pleine conformité de cet objectif avec les objectifs de développement durable adoptés récemment.

Nous saluons l'attention particulière accordée dans le projet de document final (A/70/L.33) au fossé numérique entre les sexes, exprimée par le fait que ce document appelle tous les pays à combler ce fossé et à garantir l'avènement dans un avenir proche d'une société de l'information caractérisée par un accès équitable et qui promeut l'égalité. Nous attachons également une grande importance au rôle central que jouent les technologies de l'information et des communications (TIC) à tous les niveaux de l'éducation, qui sont intégrées aux programmes scolaires et dotent les nouvelles générations d'outils innovants pour un avenir meilleur.

Notre gouvernement attache une grande importance à l'accent mis dans le cadre de ce processus sur le rôle fondamental des TIC en tant que catalyseurs de développement et aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable. C'est pourquoi nous proposons, outre la collaboration avec tous les acteurs intéressés et le fait d'encourager les organismes des Nations Unies à faciliter la transversalisation des grandes orientations du SMSI dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1), que soit créé un groupe de travail chargé de définir des indicateurs clairs et mesurables pour garantir la transversalisation, et que ces indicateurs soient communiqués aux parties et aux pays intéressés afin de garantir que les efforts visant à réaliser les objectifs de développement durable bénéficient de l'énorme potentiel de ces technologies.

S'agissant de la sécurité et de la confiance qu'inspire l'utilisation des TIC, nous saluons les avancées réalisées dans le projet de document final. Néanmoins, nous appelons l'attention sur le fait que les stratégies nationales et régionales doivent prendre en compte la nécessité de lutter fermement contre le harcèlement en ligne, l'intimidation et les atteintes qui visent dans la plupart des cas les femmes et les filles.

Nous appuyons l'appel à rechercher des moyens de financement novateurs pour mettre en œuvre les engagements pris à Genève et Tunis, suite à l'examen de la mise en œuvre des textes issus du SMSI, en faveur des pays en développement, notamment les pays à revenu intermédiaire. L'appui au financement de ces programmes est crucial aux fins d'une mise en œuvre mondiale des accords issus de l'examen décennal et afin que tout le monde soit connecté d'ici à 2030.

Enfin, nous réaffirmons notre ferme attachement au caractère participatif et démocratique de ce processus d'examen, à l'intégration enthousiaste de toutes les parties intéressées, aux efforts visant à ce que les nouvelles technologies permettent à un nombre croissant de personnes de prendre connaissance de ce processus et d'y participer, et aux efforts importants visant à promouvoir la coordination et la collaboration avec les organismes des Nations Unies, notamment ONU-Femmes, tous ces efforts étant promus avec détermination par les cofacilitateurs.

Mme Lucas (Luxembourg) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de l'opportunité qui m'est donnée de prendre la parole à l'occasion de cette réunion de haut niveau de l'Assemblée générale, qui conclut l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI). Le Luxembourg souscrit pleinement à l'intervention prononcée par l'Union européenne (voir A/70/PV.76).

Beaucoup de chemin a été parcouru depuis 2003, notamment en 2005, en vue de l'édification d'une société de l'information à dimension humaine, inclusive et privilégiant le développement. Le Luxembourg adhère pleinement à cette vision de la société de l'information retenue à l'issue des Sommets de Genève et de Tunis. Si des progrès bien réels ont en effet été réalisés, notamment grâce à l'approche multi-acteurs qui est au cœur de la société de l'information, et grâce au développement technologique, force est de constater que des efforts supplémentaires sont requis pour faire de cette vision une réalité. Ceci est d'autant plus vrai que de nouveaux défis et dangers ont fait leur apparition au cours des 10 dernières années. Il sera important d'en tenir compte dans les années à venir, sans toutefois altérer les fondements de notre engagement commun au cours de la décennie écoulée.

Cet examen d'ensemble de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information est donc venu à point nommé pour réaffirmer notre engagement à la lumière de ces nouvelles évolutions et pour tenir compte de la nouvelle donne en matière de développement durable et d'éradication de la pauvreté, suite à l'adoption du Programme 2030 (résolution 70/1) lors du Sommet des Nations Unies de septembre. Le Programme reconnaît à juste titre l'importance des technologies de l'information et des communications (TIC) pour la réalisation des objectifs de développement durable, en écho aux grandes orientations retenues dans le cadre

du Sommet mondial sur la société de l'information, qui contribuent également à la réalisation de ces objectifs.

Fort de son engagement important et de longue date en matière de coopération au développement, et fort du choix des technologies de l'information et des communications comme un des piliers de son économie, le Luxembourg souscrit pleinement au constat que les TIC sont un élément clef en vue de la réalisation du développement durable. C'est aussi dans cette optique que nous soutenons le développement de ces technologies dans les pays partenaires de la coopération luxembourgeoise, en particulier en Afrique.

Le projet de document final (A/70/L.33) qui sera adopté à l'occasion de cette réunion de haut niveau, et qui a été facilité avec doigté par nos collègues, les Représentants permanents des Émirats arabes unis et de la Lettonie, détaille bien les efforts complémentaires requis pour réaliser la vision développée dans le cadre du Sommet mondial sur la société de l'information. Il souligne à juste titre l'importance de combler le fossé numérique pour créer les potentialités techniques devant permettre aux TIC d'être des instruments du développement. Il serait toutefois illusoire de mesurer nos progrès uniquement à l'aune de la diffusion des TIC sous un angle purement économique.

Nous sommes donc particulièrement satisfaits que le document final souligne la nécessité de mesurer le chemin parcouru également au regard de la réalisation des droits de l'homme et des libertés fondamentales, qui sont autant d'éléments constitutifs essentiels d'une société de l'information inclusive et à dimension humaine qui privilégie le développement. Ce n'est que de cette façon que tous, hommes et femmes, jeunes et âgés, partout dans le monde, pourront profiter des opportunités générées par la société de l'information.

Nous saluons également le fait que le document final exprime le souhait que la prochaine réunion de haut niveau de l'Assemblée générale, en 2025, nourrisse le processus de suivi et d'examen du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Nous sommes convaincus, pour notre part, que les engagements pris dans le cadre de ce document final vont contribuer de façon significative à la réalisation du Programme 2030 et du développement durable. L'Assemblée peut compter sur le Luxembourg dans cette phase cruciale de mise en œuvre de nos engagements.

M. Wang Min (Chine) (*parle en chinois*) : En premier lieu, la délégation chinoise remercie le Président

Mogens Lykkesoft d'avoir convoqué la présente réunion. Nous l'assurons de notre coopération et de notre appui actifs afin de l'aider à mener cette manifestation à bon terme.

La Chine s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de l'Afrique du Sud au nom du Groupe des 77 et de la Chine (voir A/70/PV.76).

Il y a 10 ans, au Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), l'Engagement de Tunis et l'Agenda de Tunis pour la société de l'information étaient adoptés à l'unanimité, articulant ainsi notre volonté commune de bâtir une société de l'information ouverte à tous, centrée sur la population et axée sur le développement. Aujourd'hui, nous voici réunis ici, à New York, pour examiner comment les résultats du Sommet ont été mis en œuvre au cours de la décennie écoulée, pour recenser et comprendre, au regard du développement, les difficultés et les perspectives prometteuses qui sont apparues dans les technologies de l'information et des communications (TIC), et pour étudier les options qui permettraient de mettre en place un dispositif de gouvernance mondiale d'Internet multilatéral, démocratique et transparent. Hautement pertinente, la présente réunion tombe à point nommé.

Ces 10 dernières années, les TIC ont évolué à pas de géant et Internet a considérablement simplifié notre vie, donnant un élan puissant au développement et au progrès social. Plus que jamais, l'humanité s'apparente à une tapisserie dense composée d'intérêts et de destins imbriqués, dont chaque fil est inséparable du tout. Nous devons toutefois être conscients que les objectifs fixés dans l'Agenda de Tunis sont loin d'être accomplis et qu'un fossé numérique béant persiste. La gouvernance d'Internet n'a pas évolué au même rythme qu'Internet et les technologies de l'information. D'autres questions, comme les difficultés en matière de cybersécurité et la distribution inéquitable des ressources Internet essentielles, prennent une importance croissante.

Au terme de multiples cycles de négociations ardues, les États Membres ont convenu d'un projet de document final (A/70/L.33) sur l'examen décennal de la mise en œuvre des textes issus du SMSI, lequel sera adopté à la présente réunion de haut niveau. Nous espérons que la présente réunion et le projet de document final répondront pleinement aux souhaits et aspirations de l'ensemble du monde en développement en matière d'exploitation des TIC au profit du progrès socioéconomique, qu'ils contribueront à la mise en œuvre du Programme de développement durable à

l'horizon 2030 (résolution 70/1), et qu'ils permettront à Internet et aux technologies de l'information de bénéficier davantage aux peuples de tous les pays. À cet égard, la Chine tient à faire part des vues et observations suivantes.

Premièrement, il faut avant tout combler le fossé numérique pour promouvoir le développement de la société de l'information. L'accès à l'information et aux communications fait partie intégrante du Programme 2030 et en constitue un moyen d'application majeur. Le Programme définit un certain nombre d'objectifs clairs, notamment l'engagement ferme d'universaliser l'accès aux applications des technologies de l'information et des communications et d'aider les pays en développement à améliorer leurs infrastructures de communication, à accélérer leur renforcement des capacités dans les TIC et à intensifier l'éducation aux technologies de l'information. Cela leur permettra de franchir le fossé numérique et de profiter des dividendes numériques aussi rapidement que possible. Il incombe à la communauté internationale de renforcer la coopération aux fins de ces objectifs, et les pays développés devraient assumer des obligations plus importantes, en tant que fournisseurs d'assistance, en apportant des ressources supplémentaires.

Deuxièmement, les TIC au service du développement sont un moyen important de promouvoir le développement de la société de l'information. La Chine félicite la communauté internationale de ses efforts dans ce sens. Nous pensons qu'il est nécessaire d'améliorer l'interconnectivité de l'infrastructure mondiale, de renforcer la collaboration, la mise en commun et la coopération internationale dans les technologies Internet, d'encourager l'innovation s'agissant des liens qui unissent les technologies de l'information et les diverses dimensions du tissu social, de promouvoir avec force l'économie Internet et d'intensifier le renforcement des capacités en matière de TIC dans les pays en développement. Ainsi, les TIC pourront véritablement changer le cours des choses dans le domaine du développement.

Troisièmement, l'amélioration du dispositif de gouvernance mondiale d'Internet est incontournable dans la promotion du développement de la société de l'information. Des efforts actifs doivent être consacrés à la mise en place d'un dispositif de gouvernance mondiale d'Internet multilatéral, démocratique et transparente qui veille à une participation égale de toutes les parties dans la gouvernance d'Internet, à la distribution rationnelle

des ressources Internet essentielles et à une gestion conjointe des infrastructures Internet essentielles. Si la Chine appuie l'implication des gouvernements, du secteur privé et des organisations non gouvernementales (ONG) dans la gouvernance mondiale d'Internet, dans la limite des mandats qui correspondent à leurs rôles et responsabilités respectifs, nous ne pensons pas qu'un tel modèle privilégie l'un plutôt que l'autre, et nous sommes opposés à accorder aux entreprises et aux ONG une influence disproportionnée qui reléguerait les gouvernements au second plan.

Quatrièmement, dans le cadre de la promotion du développement de la société de l'information, un garde-fou efficace consiste à réagir énergiquement aux risques qui pèsent sur la cybersécurité. Le Président Xi Jinping a déclaré que la cybersécurité et l'éducation aux technologies de l'information s'apparentaient aux deux ailes qui permettent à l'oiseau de voler et aux deux paires de roues grâce auxquelles un véhicule peut avancer. Ce sont deux concepts inséparables qui se renforcent mutuellement. Actuellement, les progrès enregistrés dans le cyberespace influent sur l'évolution de la situation internationale, et vice-versa. La cybersécurité est désormais une variable importante dans les relations internationales.

Dans ce contexte, nous devrions, dans le cyberespace, respecter strictement les buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies, et poser les fondements d'un espace cybernétique pacifique, sûr, ouvert et coopératif. La Chine est favorable à l'élaboration d'un code de conduite international pour le cyberespace. Les préoccupations concernant la sécurité d'Internet varient en fonction des pays, mais doivent être intégralement respectées, et la cybersécurité doit être défendue conjointement par le dialogue et la coopération, sur la base d'un respect mutuel, de l'égalité et de solutions mutuellement avantageuses. Pour s'attaquer efficacement aux menaces que font peser la cybercriminalité et le cyberterrorisme, la Chine invite à la négociation et à l'élaboration d'une convention internationale, complète et équilibrée, de lutte contre la cybercriminalité, dans le cadre des Nations Unies.

En tant qu'acteur mondial de premier plan s'agissant d'Internet, la Chine contribue à l'édification, à la défense et aux contenus du cyberespace. Elle l'a toujours fait et le fera toujours. La deuxième Conférence mondiale de l'Internet se tiendra à Wuzhen, dans la province orientale chinoise de Zhejiang, du 16 au 18 décembre, sur le thème « Un monde

interconnecté partagé et régi par tous – Construction d'une communauté de cyberspace au destin partagé ». Le Président chinois, S. E. M. Xi Jinping, assistera à la cérémonie d'ouverture, au cours de laquelle il prononcera un discours. La Conférence permettra de tenir des discussions sur des questions d'actualité ou émergentes portant sur Internet et d'apporter une contribution positive au développement du cyberspace en général et du secteur Internet en particulier.

Internet est un puissant facteur du développement social. Il transforme la communauté mondiale en une communauté au destin partagé, intégrée et interdépendante. La Chine se tient prête à œuvrer avec le reste du monde et à jouer son rôle au profit de la création d'un cyberspace amélioré et plus prospère, grâce auquel Internet pourra générer des avantages plus importants pour l'humanité tout entière et contribuer au développement socioéconomique durable dans le monde entier.

M^{me} Zhakhmetova (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour moi d'être ici aujourd'hui et d'avoir la possibilité de souligner quelques résultats clefs du Sommet mondial sur la société de l'information. Ces résultats ont, à n'en pas douter, changé la manière dont nous vivons et pensons depuis les réunions qui se sont tenues à Genève, puis à Tunis. Toutefois, de nouvelles mesures doivent être prises pour faire en sorte que les possibilités offertes par les techniques numériques soient plus facilement accessibles, réduisant ainsi le fossé numérique inévitable qui existe au sein des pays, ainsi qu'entre pays développés et pays en développement. Il est également essentiel de faire en sorte que l'accès à Internet soit fourni à tous sur un pied d'égalité et que des connexions haut débit fixes et mobiles soient disponibles, en particulier dans les zones rurales.

Étant donné les mutations rapides qui continuent de se produire dans les technologies et la gouvernance d'Internet, nous devons veiller à ce que les réseaux sociaux deviennent véritablement interactifs et puissent être mis à profit pour appuyer les processus démocratiques, les droits de l'homme, ainsi que le partage des progrès médicaux et scientifiques, et, partant, promouvoir le bien-être de l'humanité en général. Il est de plus en plus question de la confidentialité et de la surveillance en ligne, lesquelles pourraient être examinées en vue d'établir des directives pour l'avenir.

Le Kazakhstan, qui est un acteur à part entière de la société de l'information, partage toutes ces

préoccupations et difficultés. L'immense valeur symbolique du Sommet mondial sur la société de l'information est on ne peut plus claire : il a permis de populariser à l'échelle internationale l'idée selon laquelle les technologies de l'information et des communications (TIC) offrent d'énormes possibilités pour promouvoir le développement. Le rôle des TIC dans la réalisation des objectifs de développement durable, la réduction de la fracture numérique et la mise en place d'un mode de gouvernement transparent est devenu vital au Kazakhstan.

Au cours des 10 dernières années, le Kazakhstan a mis en place l'infrastructure nécessaire pour le cybergouvernement. Soixante-dix pour cent de nos citoyens ont accès à Internet. Plus de 700 services électroniques sont accessibles à tous, et près de 40 % des citoyens bénéficient de plus de 100 millions de services publics en ligne. Cette année, en réponse à ces mutations mondiales, le Président de notre pays a adopté 100 mesures spécifiques, dont 10 au moins visent à créer un gouvernement transparent et une société de l'information ouverte. Pour chacune de ces mesures, un travail énorme a été accompli pour modifier la législation. L'une des lois prévoit d'encourager le développement des TIC en renforçant l'utilisation de l'informatique en nuage, en mettant en œuvre une architecture intégrée et en accordant la priorité aux logiciels libres. Une autre loi vise à créer un gouvernement transparent et à accroître la quantité de données en libre accès qui peuvent être fournies par les ministères. La loi vise également à rendre publics les budgets des ministères et à accroître la participation des citoyens aux processus de prise de décisions. La troisième loi jette les bases de la création d'un centre unifié de services publics destiné aux citoyens, leur permettant d'accéder aux services publics en un seul et même lieu. Toutes ces mesures ont été mises en œuvre pour rendre les TIC accessibles à tous les Kazakhs et créer les conditions nécessaires à la transition vers une société de l'information novatrice.

Pour terminer, je tiens à remercier les facilitateurs, les Représentants permanents de la Lettonie et des Émirats arabes unis, de leurs remarquables contributions et de l'énorme travail qu'ils ont accompli.

M. Ružička (Slovaquie) (*parle en anglais*) : Je voudrais féliciter tous les participants d'avoir survécu à l'avalanche d'informations que nous avons reçues tout au long de la journée. Tout d'abord, je tiens à exprimer ma profonde gratitude aux deux facilitateurs, l'Ambassadrice Lana Nusseibeh, Représentante

permanente des Émirats arabes unis, et l'Ambassadeur Jānis Mažeiks, Représentant permanent de la Lettonie, pour avoir mené ce processus à bonne fin, ainsi que pour leur travail remarquable au cours des négociations sur le document final.

Les technologies de l'information et des communications (TIC) ont révolutionné notre mode de vie et de travail, transformé nos économies et changé irréversiblement la façon dont les gens vivent dans de nombreuses régions du monde. Les TIC font entrer instantanément dans nos foyers quasiment tout ce qui se passe dans le monde, bon ou mauvais. Bien souvent, elles créent une réalité souhaitée en nous offrant des informations qui sont plus faciles à assimiler. Elles inventent même des histoires, créant ainsi une réalité virtuelle. Les TIC nous donnent à tous l'occasion de créer notre propre monde virtuel et de le partager avec d'autres. C'est la réalité du XXI^e siècle, l'âge de l'information. Je suis certain que ma fille de 14 ans communique en ce moment même avec ses amis via Skype et qu'elle regarde ma déclaration, impatiente de critiquer mon intervention lorsque je rentrerai ce soir à la maison.

Les tendances, telles que les technologies mobiles, l'informatique en nuage, les mégadonnées, la veille technologique et les réseaux sociaux ont une incidence multiforme sur tous les aspects de notre vie. Cependant, Internet n'est toujours pas une réalité pour tous. L'accès à Internet, aux informations, aux connaissances et aux possibilités n'est toujours pas réparti de façon égale. Mais nous avons une chance d'y remédier pour notre bien à tous. Il ne faut pas laisser passer cette occasion; au contraire, il faut la saisir.

L'année 2015 a été une année couronnée de succès dans le domaine des changements climatiques et du développement durable. La communauté internationale a conclu des accords historiques sur les objectifs de développement durable, le Programme d'action d'Addis-Abeba et, plus récemment, les changements climatiques à la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue à Paris. Cet ensemble de trois documents historiques crée un cadre de coopération mondiale qualitativement nouveau et constitue une nouvelle occasion à saisir. Il est peut-être symbolique que la Conférence sur les changements climatiques se soit achevée avant la sortie du dernier épisode en date de la *Guerre des étoiles*, signalant par là-même que nous allons dans une autre direction. Nous

avons créé un manuel pour une planète viable, mais nous devons le lire et le mettre en œuvre. Ni les États Membres ni les organisations internationales ne peuvent continuer à agir comme si de rien n'était.

Le Programme que nous nous sommes fixé exige une meilleure coopération dans le domaine de l'information. Il exige également de mettre en place les conditions nécessaires à l'accès universel aux services de télécommunications mondiaux. Internet et l'informatisation peuvent apporter une contribution substantielle à la réalisation de bon nombre d'objectifs de développement durable, en particulier en ce qui concerne la lutte contre la pauvreté, l'éducation et l'appui donné aux entreprises pour qu'elles améliorent leurs résultats et recherchent de nouvelles possibilités dans les domaines de la banque et des services de santé.

En conséquence, quelles mesures faut-il prendre? Que devons-nous donc faire? Nous devons combler le fossé numérique. Nous devons faire en sorte qu'Internet et les services de communications soient accessibles à tous. Nous devons créer un environnement favorable. Nous devons appuyer une gouvernance d'Internet ouverte, participative, mais aussi responsable et transparente. Nous devons encourager un renforcement de la coopération et favoriser une plus grande participation de tous en améliorant la collaboration avec toutes les parties prenantes, tant publiques que privées, dans les pays développés comme dans les pays en développement. Nous devons respecter les droits de l'homme et veiller à ce que les droits dont jouissent les individus dans la vie réelle soient respectés en ligne, en particulier la liberté d'expression, le droit au respect de la vie privée et la protection des données et informations personnelles. Nous devons renforcer la confiance, la responsabilité et la sécurité dans l'utilisation des TIC. Le développement est possible, il suffit de le vouloir. Compte tenu des principes d'universalité, de synergie et d'accessibilité, nous pouvons multiplier chaque dollar dépensé pour développer les infrastructures afin d'améliorer l'accès aux technologies de l'information et des communications dans les régions du monde dont la couverture est moindre. Le retour sur cet investissement sera important.

Qu'il me soit permis de faire quelques observations sur le potentiel novateur des TIC. Elles contribuent au développement des secteurs d'activité à forte valeur ajoutée, présentent un fort potentiel de croissance de l'emploi, en particulier chez les jeunes, et peuvent accroître la compétitivité mondiale. Prenons,

par exemple, quelques initiatives envisagées et mises en œuvre par le Gouvernement slovaque pour appuyer les entreprises innovantes. Nous avons mis en place un ensemble de mesures d'incitation diverses pour aider les start-up axées sur les TIC. Nous avons créé un environnement propice à l'entrepreneuriat, qui permet d'aider les entités ayant des idées originales et d'attirer des partenaires étrangers présentant un fort potentiel d'innovation et de recherche. Nous appuyons un capital humain ayant un bon niveau d'éducation et qualifié dans les domaines de la robotique, de la cybersécurité et des technologies de l'information. Nous avons créé une société fondée sur le savoir et participons au marché unique numérique. Nous entreprenons des travaux numériques au sein de l'administration publique, ce qui est parfois une tâche difficile. Nous le voyons bien à l'ONU, où il faut parfois du temps avant que les avantages découlant de l'introduction de nouvelles technologies ne puissent être perçus.

La République slovaque souscrit pleinement aux textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information. Nous sommes disposés à partager nos pratiques optimales avec tous ceux qui pourraient être intéressés et qui cherchent à coopérer avec des plus pays plus avancés, ainsi qu'avec ceux qui souhaitent à stimuler leurs économies.

La Slovaquie se joindra aux efforts visant à concrétiser la vision du Sommet mondial au-delà de 2015. Nous appuierons la coopération multipartite et l'engagement de tous les acteurs concernés, y compris les partenariats efficaces, en impliquant le secteur privé, la société civile, les communautés universitaire et techniques et les organisations internationales.

M^{me} Nusseibeh (Émirats arabes unis) (*parle en anglais*) : Je voudrais exprimer les remerciements de ma délégation à l'Assemblée pour la tenue de l'examen décennal d'ensemble de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information et au Secrétaire général pour l'appui qu'il a fourni tout au long du processus. La réunion de haut niveau d'aujourd'hui est une affirmation claire du rôle important que jouent les Nations Unies dans le cadre de l'action que nous menons collectivement au niveau mondial pour concrétiser la vision du Sommet mondial.

Les Émirats arabes unis ont eu l'honneur d'avoir, à la demande du Président, été cofacilitateur de cet examen, tout aussi important qu'opportun. Je remercie la Lettonie, l'autre cofacilitateur, de son excellente collaboration ces six derniers mois. Nous voudrions

aussi remercier tous les États Membres, l'ONU et ses institutions spécialisées, notamment l'Union internationale des télécommunications (UIT), ainsi que les représentants de la société civile, du secteur privé et du milieu universitaire, qui ont transformé le processus d'examen décennal de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial en cadre exemplaire de collaboration entre les parties prenantes de la société de l'information.

En octobre, mon cofacilitateur et moi-même avons eu le plaisir d'assister à la réunion annuelle du Forum sur la gouvernance d'Internet, qui s'est tenue au Brésil, pour discuter des moyens de réaliser le développement durable et de bénéficier des contributions faites par un éventail de communautés du Sommet mondial. Le renforcement des échanges avec la communauté multipartite depuis l'adoption de l'Agenda de Tunis pour la société de l'information, en 2005, a sans nul doute considérablement enrichi le processus.

Aujourd'hui, à titre national, je voudrais associer les Émirats arabes unis à la déclaration faite par l'Afrique du Sud au nom du Groupe des 77 et de la Chine (voir A/70/PV.76) et partager les messages clefs tirés de l'expérience des Émirats arabes unis en matière de concrétisation de la vision du Sommet mondial sur la société de l'information.

Les Émirats arabes unis ont reconnu depuis longtemps le potentiel des technologies de l'information et des communications (TIC) en tant que moteur fondamental du développement, et notre expérience nationale a illustré le potentiel des TIC en matière d'innovation et de transformation économique. Nous avons investi lourdement dans le secteur des TIC et, surtout, créé un environnement favorable qui permet au secteur de prospérer et de se développer, et donné le ton, aux niveaux local et régional, en vue de fournir des approches efficaces de gestion du changement au Gouvernement et au secteur privé.

Les résultats obtenus parlent d'eux-mêmes. En 2015, l'UIT a classé les Émirats arabes unis au rang des pays les plus dynamiques et ayant enregistré au cours des cinq dernières années des améliorations au-dessus de la moyenne en termes de niveaux d'accès et d'utilisation des TIC et de savoir-faire. Aujourd'hui, 100 % de notre population a un abonnement de téléphonie mobile et le Forum économique mondial nous a classé premier au monde en termes de réseau et de pénétration de la téléphonie mobile. Plus de 90 % des habitants des Émirats arabes unis utilisent régulièrement Internet.

Le Forum a aussi classé notre gouvernement premier au monde en termes d'utilisation des TIC, d'utilisation efficace des fonds publics, d'impact des TIC sur l'accès aux services de base et d'importance accordée à la vision de l'avenir.

Nous pensons que le développement national des TIC nous a permis d'émerger en tant que pôle logistique et de transport, de centre mondial de la finance et de chef de file dans l'industrie des services publics. Des organes de régulation indépendants, des partenariats public-privé et l'ouverture à l'investissement extérieur sont quelques-uns des déterminants clefs de l'expansion de ce secteur et de notre économie. Faisant fond sur ces réalisations, le Gouvernement émirien s'est fixé, dans sa vision 2021, comme objectif ambitieux de fournir des services publics de base et une infrastructure de classe mondiale à tous ces citoyens et à tous les résidents. Toutefois, comme relevé de façon régulière au cours de l'examen décennal des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information, le potentiel des TIC reste encore inaccessible à de trop nombreuses personnes dans le monde. Le fossé numérique, entre les pays comme à l'intérieur des pays, a de graves incidences sur le développement; ceux qui n'ont pas accès aux TIC deviennent de plus en plus marginalisés.

Pour y remédier, le projet de document final (A/70/L.33) est fermement ancré dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1), que tous nos dirigeants ont adopté au Siège de l'ONU en septembre. Les Émirats arabes unis se félicitent particulièrement des appels lancés dans le projet de document final à fournir un accès universel à Internet en réduisant le fossé numérique entre les sexes et en permettant aux 60 % restant de la population mondiale de se connecter.

Les Émirats arabes unis estiment que le moment est venu d'étendre aux TIC le principe selon lequel personne ne doit être laissé de côté. À cet égard, nous nous félicitons de ce qu'il soit préconisé dans le projet de document final de prendre des mesures immédiates pour parvenir à l'égalité des sexes parmi les internautes d'ici à 2020, notamment grâce à un renforcement considérable de l'enseignement des femmes et des filles et à leur participation aux technologies numériques en tant qu'utilisatrices, créatrices de contenu, travailleuses, entrepreneuses, innovatrices et dirigeantes.

Aux Émirats arabes unis, notre investissement précoce dans l'éducation des femmes et des filles a porté ses fruits. Aujourd'hui, les femmes et les

filles représentent plus de la moitié de nos diplômés universitaires, y compris dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques. Il me plaît de dire que l'inégalité entre les sexes en matière d'utilisation d'Internet est marginale aux Émirats arabes unis, mais nous avons encore du travail à faire.

Pourtant, si Internet peut avoir des effets positifs sur les sociétés, il comporte des aspects plus sombres, liés à la façon dont il est utilisé. Et ces défis se sont posés ces dernières années. Bien trop souvent, les réseaux extrémistes ont utilisé Internet à des fins de propagande et de recrutement, car il leur permet un accès immédiat aux populations vulnérables. Cela doit cesser et nous devons œuvrer collectivement à trouver les moyens de le faire. Toutefois, autant Internet peut être utilisé par les extrémistes et les terroristes comme outil de recrutement et de radicalisation, autant il peut servir d'instrument puissant pour s'attaquer aux causes profondes de l'extrémisme en promouvant des contre-discours positifs, en renforçant la participation sociétale, en encourageant la réflexion critique et la modération et en créant des possibilités économiques. L'examen décennal de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information a reconnu à juste titre cette menace et les États Membres ont clairement exprimé leur préoccupation au sujet de l'utilisation accrue des TIC à des fins de terrorisme et de cybercriminalité. Nous nous félicitons de ce que le projet de document final place l'accent sur la nécessité de favoriser un climat de confiance et de sécurité dans la société de l'information.

Enfin, les Émirats arabes unis remercient sincèrement le Président d'avoir convoqué cette réunion de haut niveau. Elle marque un important jalon sur la voie de l'édification d'une société de l'information ouverte à tous, centrée sur la population et axée sur le développement. Tout au long du processus d'examen décennal des textes issus du Sommet mondial, nous avons identifié les réalisations, les enseignements et les défis de ces 10 dernières années, posé des bases solides et mieux compris la façon dont il convient d'aller de l'avant.

Les Émirats arabes unis sont pleinement attachés au processus du Sommet mondial sur la société de l'information et attendent avec intérêt de continuer d'œuvrer avec toutes les parties prenantes en faveur de la vision du Sommet mondial.

M. Jang Keun Lee (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord exprimer les sincères remerciements de ma délégation au Président et aux deux cofacilitateurs, les Ambassadeurs de la Lettonie et des Émirats arabes unis, pour leurs efforts et leur conduite de l'examen de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information. Je les félicite, ainsi que les autres délégations qui ont participé au processus de négociation visant à mettre la dernière main au projet de document final (A/70/L.33), qui sera adopté demain. Ce document historique guidera la communauté internationale dans la concrétisation de la vision d'une société de l'information ouverte à tous, centrée sur la population et axée sur le développement pour 10 autres années au-delà de 2015.

Depuis le Sommet mondial sur la société de l'information à Genève et à Tunis, d'importants progrès ont été accomplis ces 10 dernières années aux niveaux national, régional et international pour concrétiser la vision du Sommet, en particulier dans les technologies de l'information et des communications (TIC) qui ont joué un rôle catalyseur dans le développement rapide d'Internet et de la téléphonie mobile, ce qui, par conséquent, a révolutionné notre vie de tous les jours et créé de nouveaux emplois et des industries, tout en rendant possible et facile de partager les connaissances dans tous les secteurs, d'un bout de la planète à l'autre.

Malgré les progrès sans précédents faits dans la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information, la réduction du fossé numérique dans et entre les pays reste un défi majeur. Le renforcement de la fiabilité et de la sécurité des technologies numériques est essentiel pour tirer pleinement parti des avantages des TIC aux fins du développement. La gouvernance d'Internet, sur la base d'une coopération inclusive, transparente, démocratique et multipartite, est également une question importante qu'il convient à l'avenir d'examiner.

Compte tenu de tous ces défis et en vue de la réalisation de la vision du Sommet mondial sur la société de l'information, la République de Corée est d'avis que le modèle multipartite, qui garantit la participation des gouvernements, des entreprises, de la société civile et d'autres parties prenantes, est de la plus haute importance. Dans le monde d'aujourd'hui où tout est relié, on ne peut plus relever les défis complexes sans une coopération et une collaboration de tous les acteurs concernés. Toutes les parties prenantes, notamment les gouvernements, le secteur privé, la société civile, les milieux universitaires

et le monde scientifique et technique, doivent s'unir pour relever ces défis, tout en exploitant simultanément le potentiel des TIC, notamment en vue de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1).

Ma délégation estime que l'objectif visant à combler le fossé numérique est la tâche la plus importante et la plus urgente à accomplir par toutes les parties prenantes si l'on veut pouvoir concrétiser la vision du Sommet mondial. Il faut accroître les investissements dans les réseaux et les services à haut débit. Par ailleurs, nous devons trouver des voies et moyens de mieux exploiter les TIC pour parvenir à l'égalité économique et à l'égalité entre les sexes, ainsi qu'à l'intégration sociale. Les efforts de renforcement des capacités, de transfert de technologies et de création de contenus multilingues revêtent également un caractère essentiel.

L'accès à Internet pour tous est un objectif réalisable. De fait, la Corée a été elle-même, à une époque, très en retard dans le domaine des télécommunications. En 1980, notre taux de couverture téléphonique n'était ainsi que de 7%. Pourtant, nous sommes aujourd'hui particulièrement bien classés à la fois sur le plan de l'utilisation de l'informatique et dans le cadre de l'Indice d'accès au numérique, ainsi que de l'indice de l'administration en ligne des Nations Unies. Grâce à des investissements de grande ampleur dans les infrastructures nationales à large bande pour instaurer des liaisons Internet à haut débit, ainsi qu'à une réglementation favorable à un marché des télécommunications compétitif, la Corée est aujourd'hui l'un des pays les plus connectés et disposant des liaisons les plus rapides du monde. De nouvelles initiatives utilisant Internet comme plate-forme, telles que l'administration en ligne, la cybersanté, la banque en ligne et les médias numériques, sont en train de révolutionner la vie des Coréens.

Comme l'a indiqué notre présidente, M^{me} Park Geun-Hye, dans son discours à la Conférence de plénipotentiaires de l'Union internationale des télécommunications (UIT), tenue en Corée en octobre 2014, la République de Corée est prête et disposée à partager avec la communauté internationale l'expérience de son système de développement économique fondé sur l'utilisation des TIC. La Corée a aidé les pays en développement à développer leurs capacités en matière de TIC afin que leur économie soit plus viable et plus dynamique et pour en améliorer la connectabilité. Nous avons mis à disposition des

programmes de formation et un système de consultations concernant les grandes orientations à l'intention des décideurs politiques des pays en développement chargés des questions relatives aux TIC, ainsi qu'un système visant à les aider à mettre sur pied leurs propres initiatives d'administration en ligne. Nous avons également créé le Centre mondial de cybersécurité au service du développement, dont le rôle est de faciliter le renforcement des capacités des pays en développement en matière de protection de l'information. En outre, la Présidente Park Geun-Hye a annoncé, au cours de la visite qu'elle a effectuée récemment à l'UNESCO, une initiative quinquennale portant sur l'utilisation de la science, de la technologie et de l'innovation au service d'une vie meilleure, dans le cadre de laquelle il est prévu de fournir des services de conseil en matière de politiques scientifiques et techniques et d'innovation et d'appuyer le développement des ressources humaines dans les pays en développement. Sur la base de l'expérience acquise par la Corée dans le domaine de l'expansion des réseaux à large bande, de la mise en place d'une administration en ligne et du recours à une politique économique fondée sur l'innovation, mon gouvernement entend travailler en étroite collaboration avec la communauté internationale, notamment l'ONU, l'UIT et l'UNESCO, en vue de la réalisation des objectifs et de la vision du Sommet mondial sur la société de l'information, ainsi que de la mise en œuvre des textes issus de ce Sommet.

Enfin, c'est avec plaisir que nous coopérons avec toutes les parties prenantes durant cette réunion de haut niveau sur l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information, particulièrement en cette période cruciale du soixante-dixième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Une fois de plus, nous nous félicitons du document final et espérons que la prochaine réunion de haut niveau, en 2025, pourra témoigner d'une abondance de progrès dans l'ensemble de notre monde de plus en plus – et de plus en plus rapidement – interconnecté.

M. Martin (France) : Au terme d'un processus lancé il y a déjà plusieurs années, qui a impliqué plusieurs institutions majeures du système des Nations Unies, et notamment l'Union internationale des télécommunications – une vieille dame de 150 ans qui a de très beaux jours devant elle –, l'UNESCO et la Commission de la science et de la technique au service du développement, je souhaite maintenant tirer deux conclusions générales de ces longs mois d'examen des engagements et des principes que nous avons adoptés il y a 10 ans.

D'abord, nous sommes d'accord sur les objectifs de développement, mais nos discussions ont été rendues difficiles par des différences d'approche et, trop souvent, par des malentendus entre nous. D'abord, nous partageons les mêmes objectifs en matière de développement et la même certitude que les technologies de l'information et des communications (TIC) continueront à jouer un rôle déterminant dans leur poursuite. Nous avons actualisé nos objectifs en nous mettant d'accord, en septembre dernier, sur un Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1) et en acceptant, il y a quelques jours, à Paris, de nous engager de façon contraignante sur le climat.

Deuxièmement, nous partageons la même conviction que l'innovation et les nouvelles technologies de l'information et des communications sont un atout considérable pour le développement durable. Je pourrais citer par exemple l'impact des nouvelles technologies sur l'environnement, en particulier avec l'essor des villes intelligentes, qui sera un élément central des politiques environnementales à venir. Pour toutes ces raisons, la France et l'Union européenne ont souhaité aligner l'examen du Sommet mondial sur la société de l'information sur celui du Programme 2030.

Depuis 10 ans, malgré les avancées technologiques majeures qui ont modifié en profondeur les modes de vie et les usages, la fracture numérique reste trop importante, en raison des inégalités de connectivité et d'accès aux technologies. Nous devons aider les 65 % de foyers des États en développement qui n'ont toujours pas accès à Internet à entrer dans cette société de l'information et nous devons particulièrement veiller à ce qu'elle soit ouverte aux femmes, aux enfants, aux personnes âgées et aux handicapés.

Le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, adopté en juillet dernier, a notamment acté le lancement d'un mécanisme de facilitation des technologies. Je souhaite insister sur le fait que la France forme des vœux de réussite pour ce mécanisme, qui est à la fois onusien et multipartite. La France, quant à elle, continuera à mettre en œuvre concrètement les TIC au service du développement, à travers un certain nombre d'initiatives locales, notamment dans les pays d'Afrique subsaharienne. Pour autant, nous avons encore des différences d'approche, et je souhaite les confronter maintenant, car je les crois largement fondées sur des malentendus.

Premièrement, nous sommes tous conscients des risques pour le développement que font peser les menaces liées à la cybersécurité. Le développement harmonieux d'un pays est incontestablement lié à sa maîtrise de réseaux de communication fiables et sûrs. Je salue à ce titre le travail effectué au sein du Groupe d'experts gouvernementaux, placé sous l'autorité de l'ONU, pour ériger un environnement normatif adapté au cyberspace, dans le respect du droit international existant et en particulier de la Charte des Nations Unies.

En matière de lutte contre la cybercriminalité, nous avons constaté ces dernières semaines, entre nous, que le caractère initialement régional de la Convention sur la cybercriminalité est vu par certains comme une difficulté pour en faire un instrument universel. Je souhaite souligner néanmoins que c'est un outil remarquable, qui a fait la preuve de son efficacité et de sa robustesse. De nombreux pays, au-delà de l'Europe, en sont membres et s'en inspirent directement pour leur législation nationale, y compris parmi les États émergents. Notre ennemi commun, c'est la cybercriminalité transnationale. Pourquoi donc ne pas rechercher avant tout, prioritairement, l'efficacité dans ce domaine?

Deuxièmement, nous sommes également convaincus que le développement des technologies de l'information et des communications doit s'inscrire dans le respect de l'universalité des droits de l'homme tels qu'ils sont définis notamment par le Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Je voudrais citer également la déclaration multipartite qui est mentionnée, très justement, dans le projet de document final et a été adoptée à l'issue de la conférence NETMundial, organisée à l'initiative de la Présidente du Brésil, M^{me} Rousseff. C'est pour nous un exemple particulièrement réussi de démarche multipartite prenantes, dont il faudra nous inspirer.

Cela a été dit plusieurs fois, les droits de l'homme doivent aussi s'appliquer en ligne. J'insiste sur le fait que la liberté d'opinion et d'expression, qui comprend aussi la liberté d'informer ou d'être informé, et la protection du droit des auteurs, est au cœur d'Internet et au fondement des autres libertés fondamentales. La censure, qu'elle soit le fait d'États ou d'entreprises, est à bannir. Nous plaidons aussi pour une protection particulière pour les blogueurs, qui font face à des menaces nouvelles et qui sont les premières victimes de la censure, du harcèlement, de l'emprisonnement et parfois même de la peine de mort. Enfin, nous rappelons

que les législations nationales doivent être respectueuses des principes de proportionnalité et de transparence dans l'accès aux données personnelles des individus.

Troisièmement, nous nous sommes égarés dans de faux débats sur la gouvernance mondiale d'Internet. Nous sommes tous d'accord pour dire que nous la souhaitons ouverte, transparente, inclusive et démocratique, et pourtant nous nous affrontons sur des mots plutôt que sur la meilleure manière de régler des problèmes concrets. Nous pensons que si ce débat est posé de façon abstraite, il ne pourra aboutir à un consensus apaisé entre nous. Nous comprenons la frustration des uns et les inquiétudes des autres. Je voudrais donc rappeler quelques éléments très simples.

Premièrement, nous sommes dans le temple des Nations Unies. C'est à l'ONU que nous devons nous réunir pour évoquer ces sujets. La France estime que le système des Nations Unies et le multilatéralisme doivent rester à la base du système international, car il ne connaît pas d'alternative crédible et légitime.

Deuxièmement, l'histoire d'Internet a évidemment été faite par des professeurs, des chercheurs, des ingénieurs, puis des créateurs d'entreprises et surtout, les utilisateurs. Aujourd'hui, les États, sans les acteurs privés, seraient totalement démunis face à la sophistication des technologies et l'ampleur des enjeux. Ils ont besoin du concours des acteurs privés pour promouvoir et protéger l'intérêt général. Dès l'Agenda de Tunis pour la société de l'information, la France avait apporté son soutien à une approche multipartite prenantes. Et depuis plusieurs années, le Gouvernement français s'appuie sur un Conseil national du numérique, né quelques années après le Comité directeur pour Internet brésilien, qui est également représentatif des acteurs privés et qui est consulté sur les projets de lois et les grandes questions liés au développement du numérique.

Pour autant, seuls les États sont réputés poursuivre l'intérêt public. Et seuls les États ont la légitimité démocratique qui leur permet de représenter les gens, qui sont des citoyens avant même d'être des utilisateurs d'Internet. Nous devons donc nous assurer que les États continueront à pouvoir assurer l'effectivité de leurs politiques publiques en liaison avec Internet pour protéger efficacement les droits de chacun sur Internet. On ne peut prétendre vouloir un Internet unique et non fragmenté et ne pas tenir compte de l'avis des États. Toute tentative de gouverner Internet en méprisant les responsabilités particulières et générales des États et

leurs préoccupations légitimes manquera cruellement de la légitimité nécessaire pour agir au nom de tous.

Nous avons apporté par ailleurs notre soutien au prolongement pour 10 ans du mandat du Forum sur la gouvernance d'Internet (FGI) car nous sommes convaincus qu'il est indispensable qu'au moins une fois par an, les grands enjeux de la digitalisation du monde puissent faire l'objet de débats ouverts et les plus inclusifs possible. Mais nous pensons que le FGI doit continuer à évoluer pour être plus ouvert à tous ceux qui ne sont pas des experts de cette communauté, plus accueillant à l'égard de tous ceux qui sont des acteurs d'Internet dans les pays en développement, plus transparent sur ses procédures, et pour mieux représenter les utilisateurs, qui doivent le reconnaître unanimement comme un rendez-vous utile. Nous pensons que la meilleure manière d'avancer est de mieux prendre en compte la contribution des forums nationaux, notamment dans la sélection des orateurs et des contributions. Je salue de ce point de vue nos amis brésiliens qui ont réussi un très bel FGI à João Pessoa.

Je me permets de conclure en rappelant que l'accès rapide et universel à Internet à un coût abordable se situe au cœur des priorités françaises. Pour y parvenir, l'investissement de tous sera nécessaire.

M. Morales López (Colombie) (*parle en espagnol*) : C'est un honneur pour moi de prendre la parole à la réunion de haut niveau d'aujourd'hui sur l'examen de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information. Pour commencer, je voudrais saluer l'excellent travail réalisé par les cofacilitateurs de ce processus, les Ambassadeurs de la Lettonie et des Émirats arabes unis auprès de l'ONU, qui ont déployé des efforts inlassables pour parvenir à un consensus sur le projet de document final que nous allons adopter (A/70/L.33).

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Afrique du Sud au nom du Groupe des 77 et de la Chine (voir A/70/PV.76), et à celle faite tout à l'heure par le représentant de l'Équateur au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

La Colombie appuie pleinement les principes fondamentaux du Sommet mondial sur la société de l'information, et nous partageons tout particulièrement l'idée que les technologies de l'information et des communications doivent être davantage centrées sur la population, ouvertes à tous et axées sur le développement

dans le but d'améliorer la qualité de vie et d'avoir des effets socioéconomiques positifs. C'est précisément dans cet esprit que s'inscrivent nos politiques nationales telles que le plan « Vive Digital 2014-2018 », dont le but est de faire en sorte que la Colombie soit à l'avant-garde du développement d'applications sociales axées sur les plus pauvres, et d'accroître l'efficacité et la transparence du gouvernement grâce aux technologies de l'information et des communications.

Le programme du Sommet mondial sur la société de l'information garde la même pertinence aujourd'hui qu'au moment de sa création. Même si des progrès considérables ont été faits dans la mise en œuvre des textes issus du Sommet, des problèmes persistent concernant la nécessité de mieux reconnaître l'importance du rôle des technologies de l'information et des communications dans le développement durable. Nous devons absolument nous attaquer avec efficacité au fossé numérique entre les pays et en leur sein, notamment en garantissant un véritable accès à ces technologies dans les zones rurales et en comblant le fossé entre hommes et femmes. Il est tout aussi important de mettre en place des mécanismes financiers durables et appropriés pour la mise en œuvre de l'Agenda de Tunis pour la société de l'information et de maintenir le modèle multipartite de prise de décisions au niveau international. Il sera indispensable de renforcer la coopération internationale pour lutter contre la cybercriminalité, garantir les droits de l'homme et la liberté d'expression en ligne ainsi que pour renforcer les mécanismes de suivi et d'examen des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information.

Les technologies de l'information et des communications touchent les trois dimensions du développement durable et, à cet égard, nous sommes convaincus qu'elles sont très importantes pour accélérer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1) et réaliser la vision définie par les dirigeants de nos pays dans ce nouveau programme mondial de développement durable. Nous devons absolument créer des synergies et des points de convergence clairs à tous les niveaux entre l'examen des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information et le Programme de développement durable à l'horizon 2030, et nous nous félicitons donc qu'un appel en ce sens figure dans le projet de document final.

La mise au point, le développement et la diffusion des nouvelles technologies et des innovations ainsi que

la diffusion des connaissances connexes, y compris le transfert des technologies, à des conditions favorables et préférentielles, sont des facteurs importants de croissance économique et de développement durable. Dans ce contexte, nous nous félicitons que le projet de document final réitère la nécessité de renforcer non seulement les mécanismes financiers, mais également les mécanismes relatifs au transfert de technologies en vue de faciliter le renforcement des capacités d'innovation des pays en développement.

Enfin, la Colombie réaffirme que la coopération internationale joue un rôle central s'agissant de combler le fossé numérique à tous les niveaux, de promouvoir les emplois positifs des technologies de l'information et des communications, de renforcer la confiance et la sécurité concernant l'utilisation de ces technologies et de garantir que les progrès scientifiques et techniques s'orientent vers la promotion du bien-être et du développement de nos sociétés.

La séance est levée à 18 h 10.